



RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DU 21 MARS 2019 SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

le présent rapport du Conseil de Surveillance, qui couvre la période s'étendant du premier janvier au trente et un décembre 2018 (le « **Rapport du Conseil** »), a pour objet de rendre compte aux actionnaires à la fois de l'activité de votre Conseil de Surveillance et de votre Directoire, de leur composition, des conditions de préparation et d'organisation de leurs travaux ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Banque.

Le Rapport du Conseil a fait l'objet d'une présentation au Comité de Nomination et de Rémunération du 14 février 2019, au Comité des Risques et au Comité d'Audit du 14 février 2019 avant d'être approuvé par le Conseil de Surveillance du 15 février 2019.

Section 1 – LA GOUVERNANCE

Depuis le 24 septembre 1999, le Crédit du Maroc a opté pour une structure de gouvernance duale reposant sur un Directoire et un Conseil de Surveillance, dissociant ainsi les pouvoirs de gestion et de contrôle. Le Directoire dirige et gère la Banque sous le contrôle du Conseil de Surveillance dans les limites du cadre fixé par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12 (la « **Loi 17-95** »), la loi 103-12 relative aux établissements de crédits et organismes assimilés (la « **Loi Bancaire** ») et les statuts de la Banque. Cette organisation répond au souhait d'équilibre des pouvoirs entre les fonctions de direction et de contrôle.

1. LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent de la gestion de la Banque par le Directoire et s'appuie sur trois Comités spécialisés : le Comité des Risques, le Comité d'Audit et le Comité de Nomination et de Rémunération.

Le Conseil de Surveillance s'exprime collégalement à l'extérieur de la Banque par des communiqués de presse destinés à l'information du marché.

1.1 Dispositions générales

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de quinze membres au plus, nommés pour une durée de cinq ans, sous réserve des dérogations prévues à l'article 83 de la Loi 17-95.

Chaque membre du Conseil doit être propriétaire d'au moins cinq actions, obligatoirement nominatives, pendant toute la durée de ses fonctions. Par dérogation aux dispositions de l'article 84 de la Loi 17-95, et conformément aux termes de l'article 35 de la Loi Bancaire repris dans les statuts de la Banque, les membres indépendants du Conseil de Surveillance ne doivent pas être propriétaires d'actions de la Banque.

Le Conseil de Surveillance s'assure, avant de demander l'approbation des actionnaires lors de la nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance, que tous ses membres ont reçu les informations sur le candidat nécessaires à l'appréciation de ses qualifications professionnelles notamment la liste des autres fonctions qu'il a occupées et, le cas échéant, les informations nécessaires à l'évaluation de son indépendance. La qualification de membre indépendant et les critères présidant à sa détermination font l'objet d'un examen en Comité de Nomination et de Rémunération.

Le fonctionnement du Conseil de Surveillance est régi par son règlement intérieur. Il en est de même pour les Comités spécialisés du Conseil de Surveillance. Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance a fait l'objet d'une mise à jour en 2018.



1.2 Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est, à la date de publication du Rapport du Conseil, composé de neuf membres.

Le Conseil de Surveillance de la Banque comporte deux femmes, l'une est la Présidente du Conseil, Madame Saïda Lamrani Karim et la seconde, Madame Naziha Belkeziz, est membre indépendant du Conseil, soit un taux de 22% de femmes qui occupent, néanmoins, deux postes clés au sein du Conseil de Surveillance.

Il est porté à la connaissance des Actionnaires, la nomination faite à titre provisoire par le Conseil de Surveillance du 15 février 2019 de Monsieur Olivier Nicolas, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur Michel Mathieu en raison de sa démission, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Il vous est précisé que le Conseil de Surveillance, s'appuyant sur les travaux du Comité de Nomination et de Rémunération, a, conformément aux termes de l'article 10 de la Directive de Bank Al-Maghrib n°1/W/2014 relative à la gouvernance au sein des établissements de crédit, apprécié les qualifications professionnelles de Monsieur Olivier Nicolas et vérifié son respect des conditions requises par le règlement intérieur du Conseil de Surveillance de la Banque en matière de cumul des mandats exercés. En outre, après examen au regard des critères d'indépendance définis dans la circulaire de Bank Al-Maghrib n°5/W/2016 et repris dans le règlement intérieur du Conseil de Surveillance, ce dernier a considéré que Monsieur Olivier Nicolas n'était pas un membre indépendant.

Prénom et nom	Fonction	Première élection	Dernier renouvellement	Echéance du mandat en cours	Membre d'un Comité
Saïda Lamrani Karim	Président du Conseil	11/1999	04/2014	Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	
Naziha Belkeziz ⁽¹⁾	Membre du Conseil	11/2015	-	Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	A
Philippe Carayol	Membre du Conseil	03/2016	-	Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	
François-Edouard Drion ⁽²⁾	Membre du Conseil	10/2017		Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	A et C
Ismail Fassi-Fihri	Membre du Conseil	11/1999	04/2014	Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	R et C
Olivier Nicolas ^(*)	Membre du Conseil	02/2019		Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	
Gérard Ouvrier-Bufferet ⁽³⁾	Membre du Conseil	09/2011	04/2014	Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	A et R
Marc Pouzet	Membre du Conseil	05/2004	04/2014	Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	C
Crédit Agricole S.A représenté par Monsieur Stanislas Ribes	Membre du Conseil	12/2005	04/2014	Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	R

(A) Comité d'Audit.

(R) Comité des Risques.

(C) Comité de Nomination et de Rémunération.

(1) Membre indépendant.

(2) Président du Comité de Nomination et de Rémunération.

(3) Président du Comité des Risques. Président du Comité d'Audit.

(*) Membre dont la cooptation par le Conseil de Surveillance du 15 février 2019 est soumise à l'agrément de Bank Al-Maghrib et à la ratification de l'Assemblée générale mixte du 21 mars 2019.

Il est rappelé que les mandats de tous les membres du Conseil arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires devant se tenir le 21 mars 2019.



Les informations concernant les nouveaux membres du Conseil dont la nomination est proposée à l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mars 2019 figurent dans le rapport du Directoire et du Conseil de Surveillance sur les résolutions proposées à l'Assemblée générale du 21 mars 2019.

Parcours des membres du Conseil

Le parcours de chacun des membres du Conseil est résumé ci-dessous et traduit la diversité des compétences individuelles au service de la compétence collective du Conseil de Surveillance.

Saïda Lamrani Karim

Madame Saïda Lamrani Karim a été Administrateur Délégué de 1978 à 1990 puis, Vice-Président Directeur général délégué du Groupe Safari, présent dans les principaux secteurs économiques du Royaume (industrie des matériaux du BTP : plâtre-béton-acier-panneaux de bois - distribution de véhicules automobiles - distribution et fabrication de matériels pour l'agriculture - industrie textile - fabrication de compteurs d'eau - logistique...).

Madame Saïda Lamrani Karim est Vice-Président de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc « CGEM » de 2002 à 2015 - Membre du Conseil d'Administration à la CGEM de 1998 à 2002 - Co-Président du Club de Chefs d'entreprises France-Maroc de 2010 à 2017 - Membre de la Cour Marocaine d'Arbitrage depuis 2008 - Vice-Président de la Chambre de Commerce Britannique au Maroc depuis 1994 - Membre du Conseil d'Affaires Marocco-Britannique depuis 2001 - Administrateur de la Fondation Marocco-Américaine, créée en 1982 - Membre fondateur de l'Association des Femmes Chefs d'Entreprises au Maroc « AFEM » créée en 2000 - Membre fondateur du Club des Femmes Administrateurs au Maroc « CFA Maroc » créé en 2012 - Membre du Comité Directeur de l'Association FAC 2020 (Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales de Casablanca) de 2001 à 2017.

Madame Saïda Lamrani Karim est également Vice-Président de l'Association Marocaine d'Application Agricole et de Formation « AMAAF », association reconnue d'utilité publique qui a pour vocation l'aide aux lépreux. Elle est également Vice-Président de la Fondation Mohammed Karim Lamrani pour l'Ensemble Nejjarine, association culturelle reconnue d'utilité publique qui a financé la restauration d'un monument à Fès (Foundouk Nejjarine) et qui gère un musée privé logé dans ce monument.

Madame Saïda Lamrani Karim est diplômée de droit de la faculté de droit et des sciences économiques de Casablanca.

Décoration

Madame Saïda Lamrani Karim a été décorée du Wissam Al Arch - Grade d'Officier et de l'insigne de la Légion d'Honneur (République Française) - Grade d'Officier.

Naziha Belkeziz

Madame Naziha Belkeziz exerce actuellement une activité de consultante dans le domaine de la gouvernance au sein du cabinet « Associés en Gouvernance Maroc ». Elle enseigne également la finance et la gouvernance au sein de divers instituts de formation.

De 1992 à 2011, elle est en charge de nombreux de postes de responsabilité au sein de la Banque Commerciale du Maroc puis du groupe Attijariwafa bank. Elle est successivement Responsable du financement de l'investissement, de l'immobilier et du tourisme au sein de la Direction des crédits, Senior Banker au sein de la Direction des Grandes Entreprises et des Institutionnels, Economiste en chef du groupe Attijariwafa bank, Responsable du marketing et de la communication de la Banque de l'Entreprise puis Responsable du marché de la PME.

En 2010, elle suit le programme «Corporate Governance Board Leadership» de la Société Financière Internationale.

Madame Naziha Belkeziz est auteur d'un ouvrage sur les privatisations et le marché boursier au Maroc (Editions Dar Nachr El Maarifa. 1999).



Madame Naziha Belkeziz est diplômée de l'Université de Paris Dauphine (Maîtrise en Sciences de Gestion) et de l'Université Hassan II de Casablanca (Doctorat de troisième cycle en économie d'entreprise). Elle est également titulaire du DECF (Conservatoire National des Arts et Métiers, Paris).

Philippe Carayol

Monsieur Philippe Carayol est Directeur général de Crédit Agricole Leasing & Factoring (CAL&F) depuis le 1^{er} septembre 2011. Il est membre du Comité exécutif élargi de Crédit Agricole S.A.

Monsieur Philippe Carayol débute sa carrière en 1982 au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole de Charente, devenue Charente Périgord à la suite de la fusion avec la Caisse régionale de la Dordogne. Directeur du Marché des Entreprises en 1991, puis Directeur du Réseau Commercial en 1997, il effectue une mobilité au sein de la Caisse régionale de la Gironde en 1999 comme Directeur du Réseau Commercial. Il est ensuite nommé Directeur général adjoint de la Caisse régionale Charente Maritime Deux Sèvres en 2002. En 2006, il rejoint la Caisse régionale de Crédit Agricole Aquitaine pour y occuper les mêmes fonctions jusqu'en août 2011.

Monsieur Philippe Carayol est ingénieur agro-alimentaire, diplômé de l'Ecole Nationale des Techniques des Industries Agro-alimentaires de Nantes.

François-Edouard Drion

Monsieur François-Edouard Drion est Directeur de la Banque de Proximité à l'International depuis juillet 2017. Il est membre du Comité de direction de Crédit Agricole S.A.

Monsieur François-Edouard Drion a une riche expérience de vingt-sept années dans le domaine bancaire. En effet, Monsieur François-Edouard Drion a débuté sa carrière chez BNP Paribas où il est notamment Responsable du Moyen-Orient pour la banque de Détail, et Directeur général de BNP Paribas en Algérie. En avril 2008, il intègre le groupe Crédit Agricole en tant que Directeur général de Crédit Agricole Serbie. En décembre 2011, il est nommé Directeur général de Crédit Agricole Egypt.

Monsieur François-Edouard Drion est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (Option Eco-Finance) et titulaire d'un DESS Finance de Paris Dauphine.

Ismail Fassi-Fihri

Monsieur Ismaïl Fassi-Fihri intègre le Groupe Safari en 1987 et devient Directeur financier en 1993 avant d'être promu, en 1999, Directeur général.

Monsieur Ismaïl Fassi-Fihri est trésorier de la Fondation Mohammed Karim Lamrani pour l'Ensemble Nejjarine et Membre d'Alumni Dauphine Maroc.

Monsieur Ismaïl Fassi-Fihri a publié un mémoire de 3ème cycle sur la mise en œuvre d'un tableau de bord informatisé - Société Chérifienne des Pétroles (SCP).

Monsieur Ismaïl Fassi-Fihri est titulaire d'une Maîtrise des Sciences de Gestion - Université Paris IX Dauphine et d'un DESS de Contrôle de Gestion et d'Audit de l'I.A.E - Université Paris I.

Olivier Nicolas

Monsieur Olivier Nicolas est Directeur banque des entreprises et gestion de fortune de LCL depuis septembre 2015.

Monsieur Olivier Nicolas rejoint, en 1990, l'Inspection générale de la Caisse Nationale de Crédit Agricole, en qualité d'Inspecteur. Nommé ensuite chef de mission puis Adjoint de l'Inspecteur général, Responsable de la supervision de l'ensemble des missions d'inspection du groupe CNCA, il entre, en 2000, à la Direction financière comme Responsable des émissions et du placement des titres de dette et de capital destinés au réseau Crédit Agricole, avant de se voir confier, en 2002, la responsabilité de la gestion actif/passif. En avril 2005, il devient Responsable de la Direction de la Gestion Financière de Crédit Agricole S.A. au sein de la Direction Finances Groupe. En octobre 2011, Monsieur Olivier Nicolas devient Directeur Finance et Grands Institutionnels et membre du



Comité exécutif de LCL. Il devient également Administrateur de Crédit Agricole Home Loan SFH et Administrateur de Crédit Logement.

Monsieur Olivier Nicolas est diplômé de l'Ecole Nationale des Arts et Métiers et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

Gérard Ouvrier-Buffer

Monsieur Gérard Ouvrier-Buffer est Directeur général de la Caisse régionale Loire Haute-Loire depuis le 1^{er} janvier 2002. Il est, depuis le 5 août 2013, membre du Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A.

Monsieur Gérard Ouvrier-Buffer a effectué la quasi-totalité de sa carrière dans le Groupe Crédit Agricole. Au sein des Caisses régionales de Haute-Savoie (1982-1992), puis du Midi (1992-1998), il acquiert une expertise complète dans tous les métiers de la banque de détail. Directeur général adjoint du Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes en 1998. Il a, parallèlement, présidé Predica et Crédit Agricole Assurances jusqu'en 2013. Puis, il a piloté le lancement et le développement de la filière immobilière, et préside aujourd'hui Crédit Agricole Immobilier. Il est Vice-Président de la Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA).

Monsieur Gérard Ouvrier-Buffer est titulaire d'un BTS Techniques Agricoles et Gestion d'Entreprise.

Décoration

Monsieur Gérard Ouvrier-Buffer a été décoré de la médaille d'Officier du Mérite Agricole et de l'insigne de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite.

Marc Pouzet

Monsieur Marc Pouzet est Président du Conseil économique, social et environnemental régional Provence-Alpes-Côte d'Azur - Administrateur de l'Institut Paoli Calmettes (Centre de Recherche sur le Cancer) - Président du Comité d'Orientation de l'Ecole de la 2^e Chance - Administrateur de la CRESS (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire) - Membre de MEDEF PACA (Président de la Commission de Déontologie) - Président d'honneur de la Fédération Régionale des Industries Agroalimentaires et Président d'honneur du Crédit Agricole Alpes Provence.

Monsieur Marc Pouzet est diplômé de l'EPC (école de commerce) de Marseille.

Décoration

Monsieur Marc Pouzet a été décoré de la médaille d'Officier du Mérite Agricole, de la médaille de Chevalier de la Légion d'Honneur et de l'insigne d'Officier dans l'Ordre National du Mérite.

Stanislas Ribes

Monsieur Stanislas Ribes est, depuis novembre 2016, Directeur en charge de la supervision des filiales - Banque de Proximité à l'International de Crédit Agricole S.A.

Monsieur Stanislas Ribes commence sa carrière chez Arthur Young par trois ans d'audit externe et de commissariat aux comptes, notamment dans des banques et sociétés de bourse. En 1988, il entre chez LCL à la Direction des marchés de capitaux/trading de dérivés de taux en devises qu'il exerce à Paris puis à Londres. A partir de 1993, il intègre le marché des entreprises où il occupe successivement divers postes : Directeur de centre d'affaires et Directeur commercial. En 1999, il devient Directeur du marché des entreprises Pays de Loire, puis Directeur régional entreprises Nord / Pas-de-Calais / Picardie en 2002. En juillet 2006, il devient membre du Comité de Direction du Marché des Entreprises et Institutionnels (DMEI) en charge de la Direction des affaires. En février 2009, il prend les fonctions de Directeur du Réseau Ile-de-France Nord et devient membre du Comité de Direction générale de LCL. En mai 2012, il devient Administrateur exécutif de Banco Espirito Santo. En septembre 2014, il devient Directeur des Affaires Générales de LCL.

Monsieur Stanislas Ribes est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

1.3 Mouvements au sein du Conseil de Surveillance

Aucun mouvement au sein du Conseil de Surveillance ne s'est produit en 2018.



1.4 Liens familiaux

A la connaissance de la Banque, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil de Surveillance, ni entre ces derniers et les membres du Directoire.

1.5 Absence de conflits d'intérêts

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance dispose qu'avant d'accepter leurs fonctions, les membres du Conseil de Surveillance, comme les représentants permanents des personnes morales membres du Conseil de Surveillance, doivent prendre connaissance des obligations à leur charge. Ils doivent notamment prendre connaissance des textes légaux ou réglementaires, des statuts de la Banque, du règlement intérieur du Conseil de Surveillance et de la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts adoptée par la Banque conformément aux dispositions de la directive Bank Al-Maghrib n°1/W/14 du 30 octobre 2014.

A ce titre, tous les membres du Conseil de Surveillance ont signé individuellement une déclaration d'adhésion à (i) la charte de l'administrateur et (ii) à la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts. Les membres du Conseil de Surveillance ont également fait une déclaration de conflits d'intérêts, conformément aux dispositions de la directive de Bank Al-Maghrib 1/W/14 du 30 octobre 2014 et de la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts susvisée.

La politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts dispose que les membres du Conseil de Surveillance ont pour devoir de faire part au Président du Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentielle, actuelle ou à venir, dans laquelle ils sont ou seront susceptibles de se trouver. Lorsque le Conseil de Surveillance délibère sur un sujet concernant directement ou indirectement un de ses membres, celui-ci s'abstient de prendre part au vote.

A la connaissance de la Banque, il n'existe aucun conflit d'intérêt avéré ou potentiel entre la Banque et les membres du Conseil tant en ce qui concerne leurs intérêts personnels que leurs autres obligations.

1.6 Absence de condamnation pour fraude, de responsabilité dans une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique

A la connaissance de la Banque, aucun des membres du Conseil, au cours des cinq dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation irrévocable pour crime ou délit prévus et réprimés par les articles 334 à 391 et 505 à 574 du code pénal ;
- n'a fait l'objet de condamnation irrévocable pour infraction à la législation des changes ;
- n'a fait l'objet de condamnation irrévocable en vertu de la législation relative à la lutte contre le terrorisme ;
- n'a été associé en sa qualité d'actionnaire, ou administrateur ou dirigeant à une procédure de règlement amiable, mise sous séquestre, redressement ou liquidation judiciaire ;
- n'a fait l'objet d'une déchéance commerciale en vertu des dispositions des articles 711 à 720 de la loi n°15-95 formant code de commerce et qu'il n'a pas été réhabilité ;
- n'a fait l'objet de condamnation irrévocable pour l'une des infractions prévues aux articles 721 à 724 de la loi n°15-95 formant code de commerce ;
- n'a fait l'objet d'une condamnation irrévocable en vertu des dispositions des articles 182 à 193 de la Loi Bancaire ;
- n'a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une juridiction étrangère et passée en force de chose jugée pour l'un des crimes ou délits ci-dessus énumérés ;
- n'a fait l'objet d'une radiation, pour cause disciplinaire, d'une profession réglementée.

Il est à relever que Monsieur Stanislas Ribes a déclaré avoir été administrateur et membre de la commission exécutive de la banque Banco Espirito Santo, banque de droit portugais et ce, jusqu'au 30 juillet 2014. Cet établissement a fait l'objet d'une mise en résolution sur décision de la Banque du Portugal le 3 août 2014.



1.7 Prêts accordés aux membres du Conseil

Le Conseil de Surveillance veille à l'application des politiques et des procédures appropriées afin de promouvoir l'intégrité, le devoir de diligence et de loyauté ainsi que la conduite professionnelle des différentes fonctions de l'établissement. Il s'assure dans ce cadre, que l'organe de direction applique des procédures qui interdisent, ou limitent de façon appropriée, les activités, relations ou situations susceptibles de porter atteinte à la qualité de la gouvernance, telles que les prêts, notamment aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire, à des conditions ne correspondant pas à celles du marché ou à des conditions différentes de celles dont bénéficient tous les employés dans le cadre normal des avantages annexes à la rémunération.

Dans ce sens, la politique d'octroi pour toute demande de crédit effectuée par un membre du Conseil de Surveillance a été validée par le Conseil de Surveillance du 16 février 2018.

Le Conseil de Surveillance a pris connaissance des résultats des diligences réalisées par le Directeur de la Conformité, en application de la politique d'octroi susvisée, lesquels n'appellent pas d'observations particulières.

1.8 Mandats des membres du Conseil

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance prévoit des dispositions concernant le cumul des mandats et les modalités de renouvellement des mandats des membres du Conseil.

Les règles applicables par la Banque prévoient qu'un membre du Conseil de Surveillance ne peut exercer plus de cinq mandats d'administrateur ou de membre du Conseil de Surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège social sur le territoire du Royaume du Maroc, sauf dans les sociétés cotées ou non cotées du même Groupe ; les mandats dans les sociétés du même Groupe ne comptant que pour un seul mandat. Le terme « Groupe » désigne, par rapport à une partie, les entités juridiques contrôlées directement ou indirectement par ladite partie, les entités juridiques qui contrôlent directement ou indirectement ladite partie, et les entités juridiques sous contrôle conjoint direct ou indirect avec ladite partie. En ce sens, le terme « contrôle » (ou le verbe « contrôler ») s'entend tel que défini à l'article 144 de la Loi 17-95. Par dérogation à ce qui précède, le membre du Conseil de Surveillance, personne morale, n'est pas concerné par ladite limite du nombre de mandats qui s'impose, à l'inverse, à son représentant permanent.

Dans ce contexte, Madame Saïda Lamrani Karim et Monsieur Ismaïl Fassi-Fihri exercent plusieurs mandats d'administrateur de filiale dans les sociétés du Groupe Safari, comptant ainsi pour un mandat. Madame Naziha Belkeziz n'exerce pas de mandat dans des sociétés anonymes ayant leur siège social sur le territoire du Royaume du Maroc. Messieurs Michel Mathieu, Philippe Carayol, Gérard Ouvrier-Buffer, Marc Pouzet, Stanislas Ribes et François-Edouard Drion n'exercent pas de mandat dans des sociétés anonymes ayant leur siège social sur le territoire du Royaume du Maroc.

Enfin, par référence aux meilleures pratiques de gouvernance, il est proposé à l'Assemblée générale mixte du 21 mars 2019 de :

- a) revoir à la baisse la durée statutaire du mandat des membres du Conseil de Surveillance pour la ramener de cinq années à trois années et ce, avec effet immédiat ;
- b) limiter le nombre maximum de renouvellement des mandats des membres du Conseil à quatre, étant précisé que cette limitation s'appliquera à compter de ce jour pour les nominations décidées par l'Assemblée de ce jour, et à compter du précédent renouvellement des mandats décidé par l'Assemblée générale du 22 avril 2014 pour les renouvellements de mandats décidés par l'Assemblée de ce jour ; par dérogation à ce qui précède, le membre du Conseil de Surveillance, personne morale, n'est pas concerné par ladite limite du nombre de mandats successifs qui s'impose, à l'inverse, à son représentant permanent.

Si cette résolution est adoptée, l'article 15.2 des statuts serait modifié en conséquence.



1.9 Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Le fonctionnement du Conseil de Surveillance est régi par les dispositions légales et statutaires ainsi que par son règlement intérieur. Il en est de même pour les Comités spécialisés.

a) Rôle et pouvoirs du Conseil de Surveillance en application des dispositions légales et statutaires

Le Conseil de Surveillance nomme les membres du Directoire dont il fixe les principes et les critères de rémunération, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant leur rémunération totale. Il peut les révoquer à tout moment.

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Banque par le Directoire, dans les conditions prévues par la Loi 17-95. A ce titre, une fois par trimestre au moins, le Directoire lui présente un rapport sur la marche des affaires sociales et après la clôture de chaque exercice et dans le délai de trois mois, le Directoire présente au Conseil de Surveillance, aux fins de vérification et de contrôle, les documents prévus par la Loi 17-95.

A toute époque de l'année, le Conseil de Surveillance opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

b) Rôle et pouvoirs du Conseil de Surveillance en application du règlement intérieur

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance décrit, d'une part, les modalités d'organisation, le mode de fonctionnement, les pouvoirs et les attributions du Conseil de Surveillance et, d'autre part les règles de déontologie qui s'imposent à ses membres. Il a un caractère purement interne et n'est opposable ni à la Banque, ni aux actionnaires, ni aux tiers. Les règles instituées par le règlement intérieur le sont sans préjudice de celles contenues dans les statuts de la Banque ou imposées par les lois et règlements en vigueur, lesquelles prévalent.

Ainsi, le Conseil de Surveillance :

- définit les orientations stratégiques de la Banque et de ses filiales ainsi que le degré d'aversion aux risques ; il veille à leur mise en œuvre par le Directoire. A cet effet, le Conseil de Surveillance approuve la stratégie de la Banque et de ses filiales, les politiques à moyen et long terme, la politique globale de gestion des risques et le budget annuel ;
- veille à la mise en place d'un dispositif de pilotage, intégré et harmonisé au sein du groupe Crédit du Maroc, assurant une surveillance des activités et des risques des filiales ;
- donne son accord préalable à toute opération stratégique significative se situant hors des orientations approuvées et à toute opération relative à la prise ou la cession de participations dans toutes sociétés créées ou à créer ou l'acquisition ou la cession de tout bien immobilier, dépassant un plafond qu'il fixe au Directoire ;
- nomme le Président du Conseil de Surveillance et, le cas échéant, le Vice-Président du Conseil de Surveillance ainsi que les membres du Directoire et fixe leur rémunération. Conformément aux dispositions statutaires de la Banque, il peut également les révoquer. Il désigne le Président du Directoire et éventuellement le ou les Directeur(s) général(ux) ;
- veille à la mise en place d'une procédure formalisée précisant les critères d'indépendance d'un membre du Conseil de Surveillance et à sa mise à jour régulière ;
- procède à l'examen du dispositif de gouvernance, lequel comprend notamment une organisation claire assurant un partage des responsabilités bien défini, transparent et cohérent, des procédures efficaces de détection, de gestion, de suivi et de déclaration des risques auxquels la Banque est ou pourrait être exposée ; il évalue périodiquement l'efficacité du dispositif de gouvernance et s'assure que des mesures correctives pour remédier aux éventuelles défaillances ont été prises et mises en œuvre de manière effective ;



- exerce une surveillance efficace de la gestion par le Directoire des activités de la Banque en s'appuyant sur les travaux des fonctions d'audit interne, de conformité, de contrôle permanent et de gestion et contrôle des risques ;
- s'assure du respect des obligations qui lui incombent en matière de contrôle interne et notamment procède, au moins une fois par an, à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne ;
- vérifie et contrôle les comptes sociaux et consolidés trimestriels, semestriels et annuels arrêtés par le Directoire ;
- présente à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle un rapport contenant ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice ;
- approuve et examine régulièrement les stratégies et politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques auxquels la Banque est ou pourrait être exposée, y compris les risques engendrés par l'environnement économique. En particulier, le Conseil de Surveillance approuve les limites globales de risque et met en place un processus spécifique organisant son information et, le cas échéant, sa saisine en cas de dépassement ;
- est informé régulièrement des dispositifs de maîtrise des risques visant au respect des dispositions légales et réglementaires en ce compris les risques de non-conformité, des règles déontologiques ainsi que des pratiques de sécurité ;
- approuve le plan de continuité de l'activité établi par le Directoire ainsi que les éléments nécessaires audit plan communiqués aux entités opérationnelles et administratives et à la fonction de gestion et contrôle des risques ;
- prend connaissance des travaux réalisés par le Responsable de l'Audit Interne de la Banque ;
- veille à la mise en place d'un système efficace de communication au sein de la Banque sur la stratégie en matière de risques et de niveau d'exposition ;
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés, à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations importantes ;
- s'assure que la Banque entretient des relations régulières avec les autorités de supervision ;
- répartit les jetons de présence alloués par l'Assemblée Générale ;
- veille à l'élaboration, la mise en œuvre et la surveillance d'une politique de rémunération visant à prévenir les conflits d'intérêts et à promouvoir une gestion efficace des risques, notamment pour les membres du Conseil de Surveillance, les principaux dirigeants et les catégories de personnel dont les activités ont une incidence sur le profil de risque de la Banque ;
- revoit régulièrement les résultats du système de rémunération appliqué.

1.10 Les Comités du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a créé, en son sein, trois Comités spécialisés dont il a fixé la composition et les attributions : le Comité d'Audit, le Comité des Risques et le Comité de Nomination et de Rémunération.

Dans le cadre de l'activité de la fenêtre participative, le Conseil de Surveillance, conformément à la Loi Bancaire 103-12, a constitué, au sein du Comité des Risques, un sous-Comité chargé du suivi



du processus d'identification et de gestion des risques et au sein du Comité d'Audit, un sous-Comité chargé de la surveillance et de l'évaluation de la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne.

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance prévoit dans son article 7 que le Conseil de Surveillance peut décider la création de comités permanents et/ou temporaires chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président voudrait soumettre, pour avis, à leur examen destinés à faciliter le bon fonctionnement du Conseil de Surveillance et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions. Il n'existe, à la date du présent Rapport du Conseil, aucun comité de ce type autre que ceux sus-cités.

1.10.1 Comité des Risques

Composition

Selon ses règles de fonctionnement arrêtées par le Conseil de Surveillance et reprises dans le règlement intérieur du Comité des Risques approuvé par le Conseil de Surveillance du 29 juillet 2016 et mis à jour le 27 octobre 2017, le Comité des Risques est composé de trois membres au moins désignés en son sein par le Conseil de Surveillance dont au moins le tiers au moins de membres indépendants.

A l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mars 2019 et sous réserve de l'approbation des résolutions qui lui sont soumises, le Conseil de Surveillance sera composé de dix (10) membres dont trois (3) femmes membres indépendants. Un Conseil de Surveillance se tiendra à l'issue de ladite Assemblée aux fins de statuer notamment sur la désignation des membres des Comités spécialisés pour comprendre ainsi des membres indépendants.

Le Comité des Risques est composé de trois membres. Ses membres, à la date du Rapport du Conseil, sont Monsieur Gérard Ouvrier-Bufferet (Président), Monsieur Ismail Fassi-Fihri et Crédit Agricole S.A. représenté par Monsieur Stanislas Ribes.

Fonctionnement

Le Comité des Risques se réunit, sur convocation de son Président, au moins une fois par trimestre et avant chaque présentation en Conseil de Surveillance.

1.10.2 Comité d'Audit

Composition

Selon ses règles de fonctionnement arrêtées par le Conseil de Surveillance et reprises dans le règlement intérieur du Comité d'Audit, approuvé par le Conseil de Surveillance du 29 juillet 2016 et mis à jour le 27 octobre 2017, le Comité d'Audit est composé de trois membres au moins désignés en son sein par le Conseil de Surveillance dont au moins le tiers au moins de membres indépendants.

Le Comité d'Audit est composé de trois membres. Ses membres, à la date du Rapport du Conseil, sont Monsieur Gérard Ouvrier-Bufferet (Président), Madame Naziha Belkeziz (membre indépendant) et Monsieur François-Edouard Drion.

Fonctionnement du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit se réunit, sur convocation de son Président, au moins une fois par trimestre, à l'occasion de chaque arrêté des comptes trimestriel, et avant chaque présentation en Conseil de Surveillance.

1.10.3 Comité de Nomination et de Rémunération

Composition

Selon ses règles de fonctionnement arrêtées par le Conseil de Surveillance et reprises dans le règlement intérieur du Comité de Nomination et de Rémunération, mis à jour par le Conseil de Surveillance du 9 décembre 2016, le Comité de Nomination et de Rémunération est composé de trois membres au moins désignés en son sein par le Conseil de Surveillance.



Le Comité de Nomination et de Rémunération est composé de trois membres. Ses membres, à la date du Rapport du Conseil, sont Monsieur François-Edouard Drion (Président), Monsieur Ismail Fassi-Fihri et Monsieur Marc Pouzet.

Fonctionnement du Comité de Nomination et de Rémunération

Le Comité de Nomination et de Rémunération se réunit sur convocation de son Président. Le Comité de Nomination et de Rémunération peut être consulté à tout moment par son Président ou par le Président du Conseil de Surveillance.

1.11 Profil et compétence du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance doit disposer collectivement d'une combinaison de compétences et d'expériences. La valorisation de la diversité au sens large au sein du Conseil de Surveillance est bénéfique. Ainsi, une composition diversifiée peut favoriser une meilleure prise de décision.

Ainsi, compte tenu des responsabilités du Conseil de Surveillance et de ses trois Comités, et considérant l'ensemble des sujets pouvant être soumis aux membres du Conseil, les connaissances, compétences et expériences collectives du Conseil de Surveillance doivent couvrir les domaines clés de l'activité de la Banque comme les opérations de crédit, les systèmes de paiement, la planification stratégique, l'évaluation de l'efficacité des dispositifs d'un établissement de crédit, la gestion des risques, l'interprétation des informations financières d'un établissement de crédit, la comptabilité et le cadre légal et réglementaire en liaison avec l'activité bancaire.

Dans ce contexte, le questionnaire d'évaluation des compétences individuelles des membres du Conseil, arrêté par le Comité de Nomination et de Rémunération du 27 novembre 2018 pour la campagne 2019 afférente à l'exercice 2018, a retenu treize domaines de compétences, constitutifs chacun d'expertises jugées indispensables à l'accomplissement des missions du Conseil de Surveillance dans de bonnes conditions.

Le questionnaire cumule une approche par les connaissances (sur une échelle de quatre niveaux allant de « faible » à « très bonne ») et par l'expérience professionnelle.

En matière de connaissance, ont été retenues :

- une vision générale des activités de l'entreprise et des risques qui y sont associés ;
- une vision précise de chacune des activités clefs de la banque ;
- une vision sectorielle de certaines activités ;
- la culture économique, financière et comptable ;
- les domaines de la gestion des risques, du contrôle interne et de l'audit interne ;
- les domaines des technologies de l'information et leur sécurité ;
- la finance participative ;
- les économies locale et globale ;
- les domaines de la conformité ;
- les textes législatifs et réglementaires ;
- la responsabilité sociale et environnementale.

En matière d'expérience, ont été retenus :

- le management d'entreprise, incluant notamment une expérience en matière de gestion des ressources humaines, de marketing et de distribution ;
- la planification stratégique.

Aussi, au moment des nominations et/ou renouvellement des membres du Conseil, cet équilibre des compétences est également apprécié en tenant compte de la nécessité de veiller à assurer une meilleure représentation des femmes au sein du Conseil de Surveillance.

Outre le questionnaire d'évaluation des compétences individuelles des membres du Conseil, le Comité de Nomination et de Rémunération du 27 novembre 2018 a arrêté un questionnaire d'auto-évaluation du fonctionnement du Conseil qui se compose des rubriques suivantes : appréciation générale sur la gouvernance, composition du Conseil de Surveillance, organisation du Conseil de



Surveillance, accès à l'information, travaux du Conseil de Surveillance et travaux des comités spécialisés.

L'équilibre global des compétences recherché par le Conseil de Surveillance est décrit dans la note de procédure du Conseil de Surveillance relative aux profils, compétences et disponibilité nécessaires à l'exercice des fonctions exercées au sein du Conseil de Surveillance du Crédit du Maroc. Cette note, arrêtée par le Comité de Nomination et de Rémunération, a été approuvée par le Conseil de Surveillance du 27 novembre 2018. Elle constitue une référence pour le Comité de Nomination et de Rémunération lors de l'évaluation des nouveaux membres du Conseil afin de s'assurer que toutes les compétences requises demeurent présentes au sein du Conseil de Surveillance et dans les proportions décrites. Le Comité de Nomination et de Rémunération évaluera périodiquement la pertinence des critères retenus, notamment au regard des évolutions réglementaires, concurrentielles et commerciales et, le cas échéant, proposera au Conseil de Surveillance de l'actualiser pour tenir compte des nouveaux besoins.

a) Appréciation sur le profil des membres du Conseil et la compétence du Conseil de Surveillance

Les résultats du questionnaire d'auto-évaluation du fonctionnement du Conseil (dont 7 membres sur 8 membres en fonction ont renseigné) ont été examinés par le Comité de Nomination et de Rémunération du 14 février 2019 et ont été présentés au Conseil de Surveillance du 15 février 2019. Il ressort de cet examen, de manière globale et toutes rubriques confondues, que le fonctionnement du Conseil de Surveillance est considéré comme très satisfaisant ou satisfaisant par 90,4 % des membres du Conseil de Surveillance.

De manière plus spécifique, il ressort de l'examen réalisé que l'appréciation générale sur la gouvernance est estimée très satisfaisante ou satisfaisante à 92,8%. La composition du Conseil de Surveillance est considérée comme très satisfaisante ou satisfaisante à 89,2%. 87,7% des membres du Conseil sont satisfaits de l'organisation du Conseil de Surveillance en termes de fréquence des réunions et d'adaptation des ordres du jour aux enjeux de la Banque et aux missions du Conseil de Surveillance. L'accès à l'information est considéré comme très satisfaisant ou satisfaisant à 92,9%. Les membres estiment recevoir l'information dont ils ont besoin pour exercer pleinement leur mandat. Ils considèrent, dans leur grande majorité, que le temps nécessaire est accordé aux dossiers importants et que les documents présentés au Conseil de Surveillance sont bien préparés et documentés. Le niveau des échanges et les relations avec le management sont jugés satisfaisants et productifs. Certains membres ont partagé des pistes d'amélioration sur les travaux du Conseil. Par ailleurs, certains membres souhaiteraient que soit davantage développé le volet dédié à la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE).

Sur la base de l'examen par le Comité de Nomination et de Rémunération lors de sa séance du 14 février 2019, des résultats des dépouillements du questionnaire de compétence individuelle, le Conseil de Surveillance du Crédit du Maroc a constaté que la compétence collective se caractérise par une bonne représentativité des compétences nécessaires (en ce compris les expertises métiers) qui permet l'exercice d'une forte complémentarité.

Il est à noter que la communication des conclusions de l'évaluation annuelle, (i) aux actionnaires sera assurée par son intégration dans le présent rapport et à (ii) Bank Al-Maghrib par son intégration dans le rapport annuel sur le contrôle interne.

b) Appréciation sur le fonctionnement des Comités spécialisés du Conseil de Surveillance

S'agissant de l'évaluation du Comité des Risques, les membres, à l'exclusion du Président de ce Comité ayant exercé son droit de retrait de l'évaluation afin de ne pas se trouver juge et partie, sont à 92,9% satisfaits. Les principaux commentaires et pistes d'amélioration concernent l'absence de membre indépendant et les efforts de synthèse à poursuivre compte tenu de la richesse de l'information traitée.

Concernant l'évaluation du Comité d'Audit, les membres, à l'exclusion du Président de ce Comité ayant exercé son droit de retrait de l'évaluation afin de ne pas se trouver juge et partie, sont à 92,9% satisfaits. Un membre a notamment souligné la densité de l'ordre du jour par rapport à la



durée du Comité et l'intérêt de procéder, sur certains sujets, à des rappels pour davantage appréhender les problématiques.

Enfin, s'agissant de l'évaluation du Comité de Nomination et de Rémunération, le taux de satisfaction ressort à 81,5%. Les principaux commentaires et pistes d'amélioration concernent l'absence de membre indépendant et l'intérêt d'inscription de la politique des ressources humaines dans une vision de long terme et la préparation des plans de succession.

c) Appréciation de la qualité d'indépendance des membres du Conseil

Le processus d'appréciation de la qualité de membre indépendant est mis en œuvre sous l'égide du Comité de Nomination et de Rémunération. Ainsi, lors de sa réunion du 14 février 2019, le Comité de Nomination et de Rémunération a examiné la situation de Madame Naziha Belkeziz sur la base de la déclaration sur les conflits d'intérêts établie par Madame Naziha Belkeziz le 13 octobre 2018.

Les huit critères d'indépendance définis par Bank Al-Maghrib et repris dans le règlement intérieur du Conseil de Surveillance de la Banque sont :

- ne pas avoir été membre de l'organe d'administration de la Banque au cours des six dernières années ;
- ne pas être salarié ou membre de l'organe de direction de la Banque, représentant permanent, salarié ou membre de l'organe d'administration d'un actionnaire ou d'une entreprise que la Banque consolide et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;
- ne pas être membre de l'organe de direction ou d'administration d'une entreprise dans laquelle la Banque détient une participation quel que soit le pourcentage de détention et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;
- ne pas être membre de l'organe de direction ou d'administration d'une entreprise dans laquelle la Banque dispose d'un mandat au sein de son organe d'administration ou dans laquelle un membre des organes de direction ou d'administration de la Banque, en exercice ou l'ayant été depuis moins de trois ans, détient un mandat au sein de son organe d'administration ;
- ne pas être membre des organes d'administration ou de direction d'un client ou fournisseur significatifs de la Banque ou de son groupe d'appartenance, ou pour lequel la Banque ou, le cas échéant, son groupe en amont et en aval représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien de parenté, jusqu'au deuxième degré, avec un membre de l'organe de direction ou d'administration de la Banque ou son conjoint ;
- ne pas avoir exercé un mandat de commissaire aux comptes au sein de la Banque au cours des trois années précédentes ;
- ne pas avoir exercé un mandat de conseil de la Banque au cours des trois années précédentes.

A l'instar de l'exercice précédent, après examen de la situation, le Conseil de Surveillance du 15 février 2019 a considéré que Madame Naziha Belkeziz remplissait toujours tous les critères d'indépendance.

1.12 Activité du Conseil de Surveillance et de ses Comités spécialisés en 2018

1.12.1. Activité du Conseil de Surveillance en 2018

Au-delà de l'examen des comptes annuels et du rapport du Directoire, le Conseil de Surveillance entend périodiquement le Directoire sur la marche de la Banque. Il autorise notamment les



investissements majeurs et les cessions partielles ou totales de participations et de biens immobiliers.

Dans ce contexte, le Conseil de Surveillance de votre Banque s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice 2018 en vue d'examiner les rapports du Directoire et les sujets relevant du Conseil de Surveillance que lui a présentés le Directoire, conformément à la Loi 17-95. Le taux d'assiduité aux séances du Conseil de Surveillance a été de 86,11 % pour des réunions qui ont duré en moyenne cinq heures. Ces réunions ont eu lieu les 16 février, 27 avril, 26 juillet et 27 novembre 2018.

Prénom et nom	Participations aux réunions du Conseil	Assiduité
Saïda Lamrani Karim	4	100%
Michel Mathieu	0	0%
Naziha Belkeziz	4	100%
Philippe Carayol	4	100%
François-Edouard Drion	3	75%
Ismail Fassi-Fihri	4	100%
Gérard Ouvrier-Buffer	4	100%
Marc Pouzet	4	100%
Crédit Agricole S.A représenté par Monsieur Stanislas Ribes	4	100%

Les délibérations marquantes du Conseil de Surveillance depuis la dernière Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires ont concerné :

a) Après analyse par le Comité des Risques

- la validation de la politique globale des risques et de la stratégie des risques ;
- la validation de la politique financière 2018 ;
- la validation de la déclaration d'appétence aux risques ;
- l'examen des ratios prudentiels, tant en solvabilité qu'en liquidité ;
- le suivi des provisions IFRS 9 ;
- le rapport du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne.

b) Après analyse par le Comité d'Audit

- l'examen des comptes trimestriels, semestriels et annuels du Crédit du Maroc et du groupe Crédit du Maroc ;
- l'examen de la situation du contrôle périodique ;
- l'examen du plan de contrôle permanent et des résultats des contrôles ;
- la validation du rapport annuel sur le contrôle interne (RACI).

c) Après analyse par le Comité de Nomination et de Rémunération

- les résultats de l'auto-évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil de Surveillance ;
- le programme de formation des membres du Conseil pour l'année 2019 ;
- la présentation du dispositif de rémunération conventionnelle de la Banque ;
- la validation de la politique de rémunération ;
- la répartition de l'enveloppe des jetons de présence ;
- l'approbation de la note de procédure du Conseil de Surveillance relative aux profils, compétences et disponibilité nécessaires à l'exercice des fonctions exercées au sein du Conseil de Surveillance.

d) Parmi les autres dossiers examinés par le Conseil de Surveillance figurent :

- la validation du budget de l'exercice 2018 ;
- la présentation du projet de budget pour l'exercice 2019 ;
- la présentation du point d'étape dans le cadre du projet d'entreprise CAP 2020, des orientations générales 2019 et des premiers éléments de réflexion pour amorcer l'après CAP 2020 ;
- la présentation relative à la transformation digitale ;
- la digitalisation des travaux du Conseil de Surveillance et de ses Comités spécialisés ;



- la présentation du projet informatique de la Banque ;
- la présentation de la stratégie sur la grande entreprise ;
- la stratégie relative à la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) de la Banque ;
- l'évolution de l'activité commerciale de la Banque et de ses filiales ;
- la présentation de la banque privée ;
- la présentation de l'analyse sur la rentabilité des fonds propres ;
- la mise à jour du règlement intérieur du Conseil de Surveillance ;
- l'approbation de la mise à jour du règlement intérieur du Directoire ;
- la validation de la mise en place de la politique d'octroi pour toute demande de prêt effectuée par un membre du Conseil de Surveillance ou un membre du Directoire ;
- la présentation du résultat des diligences du Directeur de la Conformité sur le respect des conditions définies dans la politique d'octroi de prêts aux membres du Conseil ou aux membres du Directoire ;
- l'autorisation à donner au Directoire pour la cession de biens immeubles ;
- l'état d'avancement du projet « Les Arènes » ;
- l'autorisation de conventions réglementées.

Par ailleurs, et pour la première fois en 2018, le responsable de la fonction de gestion et contrôle des risques et le responsable de la fonction d'audit interne sont intervenus au Conseil de Surveillance. Cette intervention, désormais annuelle, est programmée à l'occasion du Conseil de Surveillance qui examine les comptes de l'exercice clos.

En termes de gouvernance, une évolution est intervenue en 2018. En effet, la nomination du responsable de l'audit interne et son éventuelle révocation ne pourra intervenir sans l'accord du Conseil de Surveillance.

1.12.2. Activité du Comité des Risques en 2018

Au cours de l'exercice 2018, le Comité des Risques s'est réuni quatre fois : les 15 février, 26 avril, le 25 juillet et, en formation conjointe avec le Comité d'Audit, le 26 novembre. En effet, il est apparu opportun que les membres du Comité des Risques et du Comité d'Audit aient, une fois par an, le même niveau d'information et la possibilité d'en débattre ensemble.

Le taux d'assiduité aux séances du Comité des Risques a été de 100%.

Prénom et nom	Participations aux réunions du Comité des Risques	Assiduité
Gérard Ouvrier-Buffer	4	100%
Ismail Fassi-Fihri	4	100%
Crédit Agricole S.A représenté par Monsieur Stanislas Ribes	4	100%

Les travaux du Comité des Risques ont essentiellement porté sur :

- l'examen des risques financiers ;
- l'examen des risques de marché, de contrepartie, opérationnels ;
- l'examen de la stratégie risques pour 2018 ;
- la revue des politiques de crédit et financière ;
- la présentation des ratios réglementaires ;
- le programme d'appétence aux risques ;
- le suivi du recouvrement ;
- l'examen de l'activité de recouvrement au sein du Crédit du Maroc Leasing et Factoring ;
- l'examen des risques opérationnels ;
- la situation à l'égard des prestations de services essentielles externalisées (PSEE) et l'état du plan de continuité d'activité (PCA) ;
- la présentation de la stratégie de la Banque sur l'activité d'intermédiaire en valeurs du Trésor ;
- l'état d'avancement du projet de teneur de marché de change ;
- le bilan de l'activité factoring depuis son lancement ;
- la présentation de la filière crédit ;
- l'examen annuel des moyens Humain et SI alloués aux risques.



Activité du sous-Comité des Risques

Les travaux du sous-Comité des Risques ont essentiellement porté sur :

- sur l'état d'avancement de la fenêtre participative ;
- la présentation de la politique risques particuliers, professionnels et très petites entreprises.

1.12.3. Activité du Comité d'Audit en 2018

Au cours de l'exercice 2018, le Comité d'Audit s'est réuni quatre fois : les 15 février, 26 avril, 25 juillet et, en formation conjointe avec le Comité des Risques, le 26 novembre. Le taux d'assiduité des membres en fonction aux séances du Comité d'Audit été de 83,33%.

Prénom et nom	Participations aux réunions du Comité d'Audit	Assiduité
Gérard Ouvrier-Buffer	4	100%
Naziha Belkeziz	4	100%
François-Edouard Drion	2	50%

Les travaux du Comité d'Audit ont essentiellement porté sur :

- l'arrêté des comptes ;
- l'examen de la situation du contrôle périodique (suivi des recommandations émises par les missions de Bank Al-Maghrib, de l'Inspection Générale du groupe Crédit Agricole S.A. et de la Direction de l'Audit Interne de la Banque) ;
- l'examen des risques liés à la conformité et à la sécurité financière ;
- l'examen du rapport annuel sur le contrôle interne ;
- l'évaluation du dispositif de traitement des réclamations ;
- l'approbation de la nouvelle charte d'audit ;
- l'examen du plan de contrôle permanent et résultats des contrôles ;
- la présentation du plan d'audit 2019.

Sous-Comité d'Audit

Les travaux du sous-Comité d'Audit ont essentiellement porté sur :

- l'état d'avancement de la fenêtre participative ;
- l'examen du plan de contrôle du lot 0 de l'activité ;
- l'examen du dispositif de contrôle de conformité.

1.12.4. Activité du Comité de Nomination et de Rémunération en 2018

Le Comité de Nomination et de Rémunération s'est réuni quatre fois en 2018 : le 22 janvier, 15 février, 26 avril et le 27 novembre. Le taux d'assiduité aux séances du Comité de Nomination et de Rémunération a été de 100%.

Prénom et nom	Participations aux réunions du Comité de Nomination et de Rémunération	Assiduité
François-Edouard Drion	4	100%
Marc Pouzet	4	100%
Ismail Fassi-Fihri	4	100%

Au cours de l'exercice 2018, les principaux thèmes abordés par le Comité de Nomination et de Rémunération ont été :

- la proposition d'allocation des jetons de présence ;
- le rapport annuel du Comité de Nomination et de Rémunération ;
- l'examen et l'avis quant à la politique de rémunération des membres du Directoire pour l'exercice 2018 ;
- l'examen de la rémunération globale des membres du Directoire et du Comité de Direction générale ;
- l'entretien individuel d'appréciation des membres du Directoire ;



- l'examen et l'avis sur les candidatures à la fonction de membre du Conseil de Surveillance ;
- la note de procédure du Conseil de Surveillance relative aux profils, compétences et disponibilité nécessaires à l'exercice des fonctions exercées au sein du Conseil de Surveillance.

1.13 Formation des membres du Conseil de Surveillance

Le programme de formation du Conseil de Surveillance pour l'année 2018 a fait l'objet d'une approbation lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 28 juillet 2017.

En avril 2018, certains membres du Conseil et les membres du Directoire ont suivi une formation sur les enjeux de conformité (obligations, conflits d'intérêts, sanctions internationales et sécurité financière).

2. LE DIRECTOIRE

2.1 Dispositions générales

Aux termes de l'article 14.1 des statuts de la Banque, le Directoire est composé de deux à sept membres nommés par le Conseil de Surveillance. Les membres du Directoire sont des personnes physiques ; ils peuvent être choisis en dehors des actionnaires ; ils peuvent être salariés de la Banque.

Le Conseil de Surveillance désigne le Président du Directoire, ainsi que sur proposition de ce dernier, les autres membres du Directoire pour une durée de quatre années. Les nominations sont soumises, en application de la Loi Bancaire, à Bank Al-Maghrib pour approbation.

Conformément à la Loi 17-95 et aux statuts de la Banque, le Directoire dirige, dans les limites instaurées, la Banque et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Banque.

Le Directoire présente, une fois par trimestre au moins, au Conseil de Surveillance, un rapport qui retrace les principaux actes ou faits intervenus dans la gestion de la Banque.

Enfin, conformément aux dispositions de la Loi 17-95, le Directoire arrête, chaque année, les comptes de la Banque et établit un rapport de gestion qui est soumis au Conseil de Surveillance et à l'Assemblée générale.

2.2 Composition du Directoire

Le Directoire est composé de trois membres dont une femme.

Nom	Fonction	Première élection	Dernier renouvellement	Echéance du mandat en cours
Baldoméro Valverde	Président du Directoire	22/01/2013	22/04/2015	Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018
Agnès Coulombe	Membre du Directoire en charge du Pôle Fonctionnement	18/01/2016		Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
Mohamed Kettani Hassani	Membre du Directoire en charge du Pôle Développement	01/06/2016	-	Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Le mandat de Monsieur Baldoméro Valverde arrive à expiration lors de l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 21 mars 2019 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération, son renouvellement sera soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance qui se tiendra à l'issue de ladite Assemblée générale.



Parcours des membres du Directoire

Baldoméro Valverde

Monsieur Baldoméro Valverde est, depuis janvier 2013, Président du Directoire du Crédit du Maroc. Il démarre sa carrière en 1979 à la Caisse régionale de la Brie où il a pu occuper plusieurs fonctions notamment, Responsable Marketing, Communication et Planification, Adjoint du Directeur Financier, Directeur Financier et Directeur des Marchés. En 2001, il est nommé Directeur du Département Développement au sein de la Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA). En 2003, il est promu Directeur général adjoint au sein de la Caisse régionale Centre Loire, poste qu'il occupe pendant cinq ans. En 2011, il accède à la Direction générale de la Caisse régionale de Guadeloupe, poste qu'il occupe jusqu'à sa nomination en tant que *Chief Executif Officer* au sein du Crédit Agricole Serbie.

Depuis septembre 2016, il est membre du Comité de Direction de Crédit Agricole S.A.

Monsieur Baldoméro Valverde est titulaire d'une maîtrise d'économie de l'Université Paris XII.

Agnès Coulombe

Madame Agnès Coulombe est, depuis le 18 janvier 2016, membre du Directoire du Crédit du Maroc en charge du Pôle Fonctionnement qui regroupe la Direction des Finances Groupe, la Direction Technologie et Services Clients, la Direction des Ressources Humaines et de l'Immobilier, la Direction des Crédits et du Recouvrement, la Direction Projet du Nouveau Siège, ainsi que les filiales Crédit du Maroc Leasing & Factoring, Crédit du Maroc Patrimoine, Crédit du Maroc Capital et SIFIM.

Madame Agnès Coulombe rejoint, en 1989, la Caisse régionale de Crédit Agricole de la Brie et assure plusieurs responsabilités marketing, financières et ressources humaines. En 2005, elle est nommée Directrice des Ressources Humaines du Crédit Agricole Brie Picardie. En 2007, elle intègre Crédit Agricole Leasing et Factoring pour y occuper le poste de Directrice des Ressources Humaines jusqu'en 2011, date à laquelle elle prend la direction du projet de construction du nouveau siège du Groupe Crédit Agricole S.A., « Evergreen ». De novembre 2013 à janvier 2016, elle occupe le poste de Directrice de l'Immobilier du Groupe Crédit Agricole S.A. au sein du Crédit Agricole Immobilier.

Madame Agnès Coulombe est diplômée de l'Ecole Supérieure Libre des Sciences Commerciales Appliquées Paris (option finance).

Mohamed Kettani Hassani

Monsieur Mohamed Kettani Hassani est, depuis le 1er juin 2016, membre du Directoire du Crédit du Maroc en charge du Pôle Développement qui comprend la Direction du Réseau Retail et Banque Privée, la Direction Corporate Banking et Marketing, Arreda ainsi que les filiales Crédit du Maroc Assurance et Crédit du Maroc Offshore – Banque Offshore.

Après différentes expériences professionnelles au Maroc et au Canada, Monsieur Mohamed Kettani Hassani intègre Citibank en 1994. Il rejoint ABN Amro Bank Maroc en 1997 pour y occuper le poste d'Adjoint au Directeur du Corporate Banking Group & Directeur de comptes senior. Après la fusion avec BMCI, il est nommé successivement Chargé d'affaires senior en charge des clients stratégiques et Responsable des financements structurés et du correspondant banking. En 2005, il intègre le Directoire de BMCI et est en charge des large corporate & institutionals. En 2012, il prend la responsabilité de la Direction générale de BMCI Finance. Avant de rejoindre le Crédit du Maroc, il dirigeait un cabinet spécialisé dans le conseil en entreprise.

Monsieur Mohamed Kettani Hassani est diplômé de l'Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises, de l'Institut Canadien des Valeurs Mobilières et MBA (HEC Montréal).

2.3 Mouvements au sein du Directoire en 2018

Aucun mouvement au sein du Directoire ne s'est produit en 2018.



2.4 Liens familiaux

A la connaissance de la Banque, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Directoire, ni entre ces derniers et les membres du Conseil de Surveillance.

2.5 Absence de conflits d'intérêts

Les membres du Directoire ont également fait une déclaration de conflits d'intérêts, conformément aux dispositions de la directive de Bank Al-Maghrib 1/W/14 du 30 octobre 2014 et de la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts de la Banque.

A la connaissance de la Banque, il n'existe aucun conflit d'intérêt avéré ou potentiel entre la Banque et les membres du Directoire tant en ce qui concerne leurs intérêts personnels que leurs autres obligations.

2.6 Absence de condamnation pour fraude, de responsabilité dans une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique

A la connaissance de la Banque, aucun des membres du Directoire, au cours des cinq dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation irrévocable pour crime ou délit prévus et réprimés par les articles 334 à 391 et 505 à 574 du code pénal ;
- n'a fait l'objet de condamnation irrévocable pour infraction à la législation des changes ;
- n'a fait l'objet de condamnation irrévocable en vertu de la législation relative à la lutte contre le terrorisme ;
- n'a été associé en sa qualité d'actionnaire, ou administrateur ou dirigeant à une procédure de règlement amiable, mise sous séquestre, redressement ou liquidation judiciaire ;
- n'a fait l'objet d'une déchéance commerciale en vertu des dispositions des articles 711 à 720 de la loi n°15-95 formant code de commerce et qu'il n'a pas été réhabilité ;
- n'a fait l'objet de condamnation irrévocable pour l'une des infractions prévues aux articles 721 à 724 de la loi n°15-95 formant code de commerce ;
- n'a fait l'objet d'une condamnation irrévocable en vertu des dispositions des articles 182 à 193 de la Loi Bancaire ;
- n'a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une juridiction étrangère et passée en force de chose jugée pour l'un des crimes ou délits ci-dessus énumérés ;
- n'a fait l'objet d'une radiation, pour cause disciplinaire, d'une profession réglementée.

2.7 Prêts accordés aux membres du Directoire

Le Conseil de Surveillance s'assure que l'organe de direction applique des procédures qui interdisent, ou limitent de façon appropriée, les activités, relations ou situations susceptibles de porter atteinte à la qualité de la gouvernance, telles que les prêts, notamment aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire, à des conditions ne correspondant pas à celles du marché ou à des conditions différentes de celles dont bénéficient tous les employés dans le cadre normal des avantages annexes à la rémunération.

Dans ce sens, la politique d'octroi pour toute demande de crédit effectuée par un membre du Directoire a été validée par le Conseil de Surveillance du 16 février 2018.

Le Conseil de Surveillance a pris connaissance des résultats des diligences réalisées par le Directeur de la Conformité, en application de la politique d'octroi susvisée, lesquels n'appellent pas d'observations particulières.



2.8 Autres mandats occupés par les membres du Directoire

Monsieur Baldoméro Valverde

Date de nomination	Société	Forme juridique	Mandats et fonctions en cours
03/2013	Crédit du Maroc Leasing & Factoring	S.A.	Président du Conseil de Surveillance
04/2013	Crédit du Maroc Offshore - Banque Offshore	S.A.	Représentant permanent du Crédit du Maroc au Conseil d'Administration
05/2013	Crédit du Maroc Capital	S.A.	Président du Conseil de Surveillance
04/2013	Crédit du Maroc Patrimoine	S.A.	Président du Conseil d'Administration
04/2013	Société Financière et Immobilière Marocaine (SIFIM)	S.A.	Représentant permanent du Crédit du Maroc au Conseil d'Administration
07/2016	Société de Développement des Arènes - Logements & Commerce	S.A.	Administrateur
07/2016	Société de Développement des Arènes - Bureaux	S.A.	Administrateur
07/2016	Société de Développement des Arènes - Hôtel	S.A.	Administrateur
09/2016	Crédit Agricole S.A.	S.A.	Membre du Comité de Direction
03/2013	Crédit du Maroc Génération	SICAV	Président du Conseil d'Administration
03/2013	Crédit du Maroc Cash	SICAV	Président du Conseil d'Administration
03/2013	Crédit du Maroc Optimum	SICAV	Président du Conseil d'Administration
03/2013	Crédit du Maroc Expansion	SICAV	Président du Conseil d'Administration
03/2013	Crédit du Maroc Trésor Plus	SICAV	Président du Conseil d'Administration
06/2017	Fondation Crédit du Maroc	Association	Président

Date de nomination	Société	Forme juridique	Mandats et fonctions libérés au cours de l'année 2018
10/2018	Société de Développement des Arènes - Logements & Commerce	S.A.	Administrateur
10/2018	Société de Développement des Arènes - Bureaux	S.A.	Administrateur
10/2018	Société de Développement des Arènes - Hôtel	S.A.	Administrateur

Madame Agnès Coulombe

Date de nomination	Société	Forme juridique	Mandats et fonctions en cours
02/2016	Société Financière et Immobilière Marocaine (SIFIM)	S.A.	Président du Conseil d'Administration
07/2016	Société de Développement des Arènes - Logements & Commerce	S.A.	Président du Conseil d'Administration Représentant permanent de SIFIM au Conseil d'Administration
07/2016	Société de Développement des Arènes - Bureaux	S.A.	Président du Conseil d'Administration Représentant permanent de SIFIM au Conseil d'Administration
07/2016	Société de Développement des Arènes - Hôtel	S.A.	Président du Conseil d'Administration Représentant permanent de SIFIM au Conseil d'Administration
06/2017	Fondation Crédit du Maroc	Association	Trésorier
05/2018	Crédit du Maroc Génération	SICAV	Administrateur
05/2018	Crédit du Maroc Cash	SICAV	Administrateur
05/2018	Crédit du Maroc Optimum	SICAV	Administrateur
05/2018	Crédit du Maroc Expansion	SICAV	Administrateur
05/2018	Crédit du Maroc Trésor Plus	SICAV	Administrateur

Date de nomination	Société	Forme juridique	Mandats et fonctions libérés au cours de l'année 2018
10/2018	Société de Développement des Arènes - Logements & Commerce	S.A.	Président du Conseil d'Administration Représentant permanent de SIFIM au Conseil d'Administration
10/2018	Société de Développement des Arènes - Bureaux	S.A.	Président du Conseil d'Administration Représentant permanent de SIFIM au Conseil d'Administration
10/2018	Société de Développement des Arènes - Hôtel	S.A.	Président du Conseil d'Administration Représentant permanent de SIFIM au Conseil d'Administration



Monsieur Mohamed Kettani Hassani

Date de nomination	Société	Forme juridique	Mandats et fonctions en cours
07/2016	Société de Développement des Arènes - Logements & Commerce	S.A.	Administrateur
07/2016	Société de Développement des Arènes – Bureaux	S.A.	Administrateur
07/2016	Société de Développement des Arènes – Hôtel	S.A.	Administrateur
01/2017	Crédit du Maroc Leasing et Factoring	S.A.	Représentant permanent du Crédit du Maroc au Conseil de Surveillance
01/2017	Crédit du Maroc Capital	S.A.	Représentant permanent du Crédit du Maroc au Conseil de Surveillance
01/2017	Crédit du Maroc Patrimoine	S.A.	Représentant permanent du Crédit du Maroc au Conseil d'Administration
01/2017	Crédit du Maroc Offshore – Banque Offshore	S.A.	Président du Conseil d'Administration
03/2017	Crédit du Maroc Génération	SICAV	Représentant permanent du Crédit du Maroc au Conseil d'Administration
03/2017	Crédit du Maroc Cash	SICAV	Représentant permanent du Crédit du Maroc au Conseil d'Administration
03/2017	Crédit du Maroc Optimum	SICAV	Représentant permanent du Crédit du Maroc au Conseil d'Administration
03/2017	Crédit du Maroc Expansion	SICAV	Représentant permanent du Crédit du Maroc au Conseil d'Administration
03/2017	Crédit du Maroc Trésor Plus	SICAV	Représentant permanent du Crédit du Maroc au Conseil d'Administration
06/2017	Fondation Crédit du Maroc	Association	Vice-Président

Date de nomination	Société	Forme juridique	Mandats et fonctions libérés au cours de l'année 2018
10/2018	Société de Développement des Arènes - Logements & Commerce	S.A.	Administrateur
10/2018	Société de Développement des Arènes - Bureaux	S.A.	Administrateur
10/2018	Société de Développement des Arènes - Hôtel	S.A.	Administrateur

2.9 Fonctionnement du Directoire

Le fonctionnement du Directoire est régi par les dispositions légales et statutaires ainsi que par son règlement intérieur.

a) Rôle et pouvoirs du Directoire en application des dispositions légales et statutaires

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre en toutes circonstances, au nom de la Banque, toutes décisions concourant à la réalisation de son objet social et pour faire ou autoriser tous actes de gestion et de disposition, et ce, sous réserve des pouvoirs attribués par la Loi 17-95 et les statuts au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'Actionnaires.

b) Rôle et pouvoirs du Directoire en application du règlement intérieur

Le règlement intérieur du Directoire décrit les modalités d'organisation et le mode de fonctionnement. Il a un caractère purement interne et n'est opposable ni à la Banque, ni aux actionnaires, ni aux tiers. Les règles instituées par le règlement intérieur le sont sans préjudice de celles contenues dans les statuts de la Banque ou imposées par les lois et règlement en vigueur, lesquelles prévalent.

Concernant la répartition des tâches au sein du Directoire, et dans le cadre du projet d'entreprise CAP 2020, le Crédit du Maroc poursuit sa transformation en réadaptant l'organisation de l'ensemble de ses activités opérationnelles crédits. Celles-ci étaient jusqu'alors réparties sur la Direction des Crédits rattachée au pôle fonctionnement et sur la Direction du Recouvrement rattachée au pôle développement. A cet effet, tous les domaines d'expertise liés aux crédits (octroi, gestion, supervision et recouvrement) ont été regroupés, en décembre 2018, au sein d'une seule et même direction, la Direction des Crédits et du Recouvrement, directement rattachée au membre du Directoire en charge du pôle fonctionnement.

Ainsi, Monsieur Baldoméro Valverde, Président du Directoire, a sous sa responsabilité :

- la Direction de l'Audit Interne ;
- la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe ;



- la Direction de la Conformité Groupe ;
- le Secrétariat Général Groupe ;
- la Direction de la Communication.

Madame Agnès Coulombe, membre du Directoire en charge du pôle fonctionnement, a sous sa responsabilité :

- la Direction Technologie et Services Clients ;
- la Direction des Ressources Humaines et de l'Immobilier ;
- la Direction Finances Groupe ;
- la Direction des Crédits et du Recouvrement ;
- le projet du nouveau Siège ;
- Crédit du Maroc Leasing & Factoring ;
- Crédit du Maroc Patrimoine ;
- Crédit du Maroc Capital ;
- SIFIM.

Monsieur Mohamed Kettani Hassani, membre du Directoire en charge du pôle développement, a sous sa responsabilité :

- la Direction du Réseau ;
- la Direction Corporate Banking et Marketing ;
- Arreda, la fenêtre participative ;
- Crédit du Maroc Assurance ;
- Crédit du Maroc Offshore - Banque Offshore.

2.10 Activité du Directoire en 2018

Le Directoire est en charge de la gestion de la Banque et de la conduite de ses activités. Il doit, conformément à la Loi 17-95 et aux statuts, obtenir l'autorisation préalable de Conseil de Surveillance dans certains cas.

Dans le cadre de l'exercice de ses prérogatives de gestion, le Directoire s'appuie sur le Comité de direction générale et sur plusieurs comités internes constitués de dirigeants opérationnels et responsables du siège et des principales filiales du groupe (cf 2.10.2 infra). Chacun de ses comités est régi par une charte.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le Directoire a tenu douze réunions avec un taux de présence de 91,67%.

Prénom et nom	Participations aux réunions du Directoire	Assiduité
Baldoméro Valverde	11	91,67%
Agnès Coulombe	10	83,33%
Mohamed Kettani Hassani	12	100%

Les travaux du Directoire ont notamment porté sur :

- l'examen et l'arrêté des comptes consolidés et annuels de l'exercice 2017, des comptes semestriels et trimestriels 2018 ;
- la convocation de l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 27 mars 2018 ;
- l'arrêté des termes du rapport de gestion du Directoire et du texte des projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée générale ordinaire annuelle ;
- l'arrêté des termes des rapports trimestriels d'activité au Conseil de Surveillance ;
- la définition de la politique globale des risques et de la stratégie des risques ;
- la définition de la politique financière ;
- la présentation des orientations 2019 et les premiers éléments de réflexion pour amorcer l'après CAP 2020 ;
- l'émission d'obligations subordonnées dans le cadre de la délégation de pouvoirs conférée par l'Assemblée générale au Directoire – la désignation du mandataire provisoire des obligataires ;



- l'évolution de l'organigramme de certaines Directions de la Banque ;
- la définition du budget pour l'année 2019.

2.11 Comité de Direction générale, Comités spécifiques et cercles managériaux

2.10.1 Comité de Direction générale

Le Directoire a mis en place le Comité de Direction générale composé, à la date de publication du Rapport du Conseil, de dix membres en ce compris les membres du Directoire. Le Comité de Direction Générale se réunit de manière hebdomadaire.

Les dix membres du Comité de Direction générale sont :

Prénom et nom	Fonction	Date de nomination
Baldoméro Valverde	Président du Directoire	2013
Agnès Coulombe	Membre du Directoire en charge du Pôle Fonctionnement	2016
Mohamed Kettani Hassani	Membre du Directoire en charge du Pôle Développement	2016
Wafae Bennani	Directeur général adjoint Technologies et Services Clients	2011
Marc Bouchez	Directeur général adjoint Risques et Contrôles Permanents Groupe	2014
Moncef El Harim	Directeur général adjoint Ressources Humaines et Immobilier Groupe	2014
Gérard Biessy-Bonnet	Directeur général adjoint Réseau	2016
Patrice Boccaccini	Directeur général adjoint Corporate Banking et Marketing Directeur général adjoint Finances Groupe	2017 2014 à juillet 2017
Karim Diouri	Directeur général adjoint Finances Groupe Directeur général adjoint Marketing, Marchés et Digital	2017 2015 à juillet 2017
Didier Falconet	Directeur général adjoint Crédits et Recouvrement	2018

Ses membres, chacun dans son domaine de compétence, assistent le Directoire et assurent la coordination entre les différents pôles de gestion de la Banque en termes de stratégie, de politique de développement et de supervision du fonctionnement de la Banque. Cette collégialité constitue un principe clé de bonne gouvernance.

Concernant l'organisation de la Direction générale, l'année 2018 s'est inscrite dans la lignée de 2017. Un mouvement est intervenu au sein du Comité de Direction générale dont la composition est passée de neuf membres à dix membres avec l'entrée du Directeur général adjoint Crédits et Recouvrement.

2.10.2 Comités spécifiques

2.10.2.1 Le Comité des crédits

Composition

Le Comité des crédits est composé du Président et des membres du Directoire, de la ligne commerciale, crédits, risques et recouvrement.

Attributions

Le Comité des crédits décide des propositions de financement entrant dans le champ de la délégation du Comité des crédits.

Activité en 2018

Le Comité des crédits se réunit aussi souvent qu'il le juge nécessaire, et de façon usuelle, une fois par semaine.

2.10.2.2 Le Comité des financements participatifs

Composition

Le Comité des financements participatifs est composé des membres du Directoire, du Directeur général adjoint Réseau ou son adjoint, du Directeur général adjoint Risques et Contrôles Permanents Groupe, du Directeur des Risques Arreda, du Directeur Arreda, du Directeur des Engagements Groupe, du Directeur des Engagements Réseau ou du Directeur des Engagements Corporate.



Attributions

Le Comité des financements participatifs présente, pour décision, les dossiers de financements participatifs pour la clientèle de la fenêtre participative de la Banque.

Activité en 2018

Le Comité des financements participatifs se réunit au moins une fois par semaine. Depuis juillet 2018, le Comité des financements participatifs s'est tenu vingt fois.

2.10.2.3 Le Comité de gestion des dépôts d'investissement

Composition

Le Comité de gestion des dépôts d'investissement est composé des membres du Directoire, du Directeur général adjoint Finances Groupe, du Directeur général adjoint Corporate Banking et Marketing, du Directeur général adjoint Réseau ou son Adjoint, du Directeur Arreda, du Directeur de la Conformité Groupe, du Responsable de la fonction conformité aux avis du Conseil Supérieur des Oulémas, du Directeur de la Gestion Financière et du Responsable Marketing Arreda.

Attributions

Le Comité de gestion des dépôts d'investissement décide des (i) taux de partage des profits à appliquer aux différentes catégories de dépôts d'investissement sur la base des simulations opérées par le système informatique pour les périodes futures et (ii) fourchettes de provisions (PER et IRR) à constituer ou des reprises à effectuer par la Banque dans le cadre de la gestion des dépôts d'investissement pour les périodes futures.

Activité en 2018

Le Comité de gestion des dépôts d'investissement se réunit au moins une fois par trimestre. Aucun Comité de gestion des dépôts d'investissement ne s'est tenu en 2018.

2.10.2.4 Le Comité développement

Composition

Le Comité développement est composé des membres du Directoire, du Directeur général adjoint Corporate Banking et Marketing, du Directeur général adjoint Réseau et/ou son Adjoint, du Directeur général adjoint Technologie et Services Clients, du Directeur général adjoint Finances Groupe, du Directeur Marketing et Marchés, du Directeur de l'Animation Commerciale, du Directeur du Digital, du Directeur de la Conformité Groupe et du Directeur de la Communication. Le(s) Directeur(s) de marchés, le Directeur Corporate Banking, le Directeur de Arreda, le Directeur Qualité, le Directeur du Développement des centres d'affaires et les Responsables de filiales sont invités en fonction de l'ordre du jour.

Attributions

Le Comité développement est un comité de partage d'orientation, de mobilisation et de décision sur les sujets liés au développement et à la communication commerciale pour l'ensemble des marchés.

Activité en 2018

Le Comité développement se réunit au moins une fois par mois. En 2018, le Comité développement s'est tenu douze fois.

2.10.2.5 Le Comité efficacité du fonctionnement

Composition

Le Comité efficacité du fonctionnement est composé des membres du Directoire, du Directeur général adjoint Réseau ou son Adjoint, du Directeur général adjoint Corporate Banking et Marketing, du Directeur général adjoint Technologie et Services Clients, du Directeur général adjoint Risques et Contrôles Permanents Groupe, du Directeur Support et Fonctionnement Réseau, du Directeur de groupe d'agences (tournant), du Directeur Marketing et Marchés, du Directeur Corporate Banking ou un senior relationship manager, du Directeur des Services Bancaires à la Clientèle, du Directeur Risques Opérationnels et Contrôle Permanent, du Directeur des Systèmes d'Information Groupe, du Directeur Qualité et du Directeur de l'Organisation et de la



Transformation. Selon l'ordre du jour, le Directeur général adjoint Ressources Humaines et Immobilier et/ou le Directeur de Arreda sont invités aux réunions.

Attributions

Le Comité efficacité du fonctionnement a pour mission d'améliorer le fonctionnement de la Banque dans le sens d'un meilleur service à la clientèle, de la maîtrise des risques opérationnels et des charges.

Activité en 2018

Le Comité efficacité du fonctionnement se réunit au moins une fois par mois. En 2018, le Comité efficacité du fonctionnement s'est tenu dix fois.

2.10.2.6 Le Comité tarification

Composition

Le Comité comprend à titre de membres permanents : les membres du Directoire, le Directeur général adjoint Corporate Banking et Marketing, le Directeur général adjoint Réseau et/ou l'Adjoint du Directeur Réseau, le Directeur général adjoint Finances Groupe, le Directeur de l'Animation Commerciale, le Directeur Contrôle de Gestion, le Directeur de la Conformité Groupe et le Directeur des Services Bancaires à la Clientèle. En fonction de l'ordre du jour, le(s) Directeur(s) de marché, le Directeur Corporate Banking, le Directeur du Développement des centres d'affaires, le Directeur Gestion Financière, le Directeur Systèmes d'Information Groupe ou le Directeur de Projet IT, ou le Directeur de la Finance Participative sont invités aux réunions.

Attributions

Le Comité tarification a pour rôle la définition de la tarification de la Banque en matière de produits et services et de taux.

Activité en 2018

Le Comité tarification se réunit au moins une fois par mois. En 2018, le Comité tarification s'est tenu sept fois.

2.10.2.7 Le Comité affaires

Composition

Le Comité affaires est composé des membres du Directoire, du Directeur général adjoint Corporate Banking et Marketing, du Directeur du Corporate Banking, du Directeur de l'Ingénierie Financière et du Directeur des Engagements Groupe.

Attributions

Le Comité affaires a pour mission de définir une stratégie pour les clients et les prospects sélectionnés par les lignes de clientèle et/ou les métiers à l'occasion de chaque réunion du Comité.

Activité en 2018

Le Comité affaires se réunit au moins une fois par trimestre.

2.10.2.8 Le Comité des flux

Composition

Le Comité des flux est composé des membres du Directoire, du Directeur général adjoint Réseau ou son Adjoint, du Directeur général adjoint Technologie et Services Clients, du Directeur du marché des professionnels, du Directeur du marché des entreprises, du Directeur du Développement des centres d'affaires, du Directeur Corporate Banking, du Directeur des Services Bancaires à la Clientèle, du Responsable Business Unit Trade, du Responsable des moyens de paiement, du Directeur des Systèmes d'Information Groupe, du Directeur Qualité et du Directeur des Relations Internationales.

Attributions

Le Comité des flux recense, analyse et mesure les flux des différents canaux de captation, établit des diagnostics et fait des propositions pour optimiser l'utilisation de ces canaux.



Activité en 2018

Le Comité des flux se réunit au moins une fois par mois. En 2018, le Comité des flux s'est tenu douze fois.

2.10.2.9 Le Comité systèmes d'information

Composition

Le Comité systèmes d'information est composé du Président du Directoire, du Membre du Directoire en charge du pôle fonctionnement, du Directeur général adjoint Technologie et Services Clients, du Directeur général adjoint Réseau ou son Adjoint, du Directeur général adjoint Corporate Banking et Marketing, du Directeur général adjoint Ressources Humaines et Immobilier, du Directeur général adjoint Finances Groupe, du Directeur général adjoint Risques et Contrôles Permanents Groupe, du Directeur des Systèmes d'Information Groupe, du Chief Information Security Officer (CISO), du Directeur de l'Organisation et de la Transformation, du Responsable du suivi du plan moyen terme et du Responsable de la gouvernance IT.

Attributions

Le Comité systèmes d'information a pour mission l'examen du suivi de production et la revue des projets stratégiques.

Activité en 2018

Le Comité systèmes d'information se réunit au moins une fois par trimestre. En 2018, le Comité systèmes d'information s'est tenu trois fois.

2.10.2.10 Le Comité immobilier

Composition

Le Comité immobilier est composé des membres du Directoire, du Directeur général adjoint Réseau ou son Adjoint, du Directeur général adjoint Finances Groupe, du Directeur général adjoint Ressources Humaines et Immobilier, du Directeur de l'Immobilier Groupe et du Directeur des Achats Groupe.

Attributions

Le Comité immobilier examine toutes les décisions relatives aux projets immobiliers de la Banque.

Activité en 2018

Le Comité immobilier au moins une fois par trimestre. En 2018, le Comité immobilier s'est tenu quatre fois.

2.10.2.11 Le Comité qualité

Composition

Le Comité qualité comprend à titre de membres permanents : les membres du Directoire, le Directeur général adjoint Corporate Banking et Marketing, le Directeur général adjoint Technologie et Services Clients, le Directeur général adjoint Ressources Humaines et Immobilier, le Directeur général adjoint Réseau ou son adjoint, le Directeur de la Communication, le Directeur Qualité, le Directeur de l'Organisation et de la Transformation, le Responsable RSE, le Directeur de la Conformité Groupe, le Directeur des Services Bancaires à la Clientèle, le Directeur des Systèmes d'Information Groupe, un Directeur de Groupe et un Responsable de centre d'affaires. Le Directeur de l'Immobilier Groupe et le Directeur de Arreda sont invités en fonction de l'ordre du jour.

Attributions

Le Comité qualité a pour mission le pilotage des actions d'amélioration continue de la qualité des services bancaires.

Activité en 2018

Le Comité qualité se réunit au moins une fois tous les deux mois. En 2018, le Comité qualité s'est tenu cinq fois.



2.10.2.12 Le Comité RSE

Composition

Le Comité RSE est composé des membres du Directoire, du Directeur général adjoint Corporate Banking et Marketing, du Directeur général adjoint Finances Groupe, du Directeur général adjoint Technologie et Services Clients, du Directeur général adjoint Ressources Humaines et Immobilier, du Directeur général adjoint Réseau ou son adjoint, du Secrétaire Général Groupe, du Directeur de la Communication, du Directeur Qualité et du Responsable RSE.

Attributions

Le Comité RSE a pour mission la validation du portefeuille des actions éligibles à RSE et FReD et le suivi des évaluations des différents plans d'actions inscrits dans la démarche RSE et FReD et des actions menées par la Fondation Crédit du Maroc.

Activité en 2018

Le Comité RSE se réunit au moins une fois par trimestre. En 2018, le Comité RSE s'est tenu trois fois.

2.10.2.13 Le Comité transformation digitale

Composition

Le Comité transformation digitale est composé des membres du Directoire, du Directeur général adjoint Réseau et/ou son Adjoint, du Directeur général adjoint Corporate Banking et Marketing, du Directeur général adjoint Ressources Humaines et Immobilier, du Directeur général adjoint Finances Groupe, du Directeur général adjoint Technologie et Services Clients, du Directeur général adjoint Risques et Contrôles Permanents Groupe, du Directeur Marketing et Marchés, du Directeur du Digital, d'un responsable du Centre de Relations Client, du Directeur Systèmes d'Information Groupe, du Directeur Organisation et Transformation, du Directeur de la Communication, du Directeur de la Conformité Groupe, du Chief Information Security Officer (CISO) et du Directeur de Arreda.

Attributions

Le Comité transformation digitale a pour rôle le partage d'information, la mobilisation et la prise de décisions sur les sujets liés à la transformation digitale de la Banque.

Activité en 2018

Le Comité transformation digitale se réunit au moins une fois par trimestre. En 2018, le Comité transformation digitale s'est tenu quatre fois.

2.10.2.14 Le Comité d'anticipation et de suivi des risques

Composition

Le Comité d'anticipation et de suivi des risques, anciennement dénommé Comité de suivi des risques sensibles, est composé des membres du Directoire, des Directeurs des Risques Centraux et du Directeur du Contrôle de Gestion. La ligne commerciale, les risques marchés et les entités opérationnelles concernées sont invités en fonction de l'ordre du jour.

Attributions

Le Comité d'anticipation et de suivi des risques a pour mission l'anticipation, le suivi et l'évaluation des engagements sensibles de la Banque.

Activité en 2018

Le Comité d'anticipation et de suivi des risques se réunit au moins une fois par mois. En 2018, le Comité d'anticipation et de suivi des risques s'est tenu douze fois.



2.10.2.15 Le Comité de déclassement

Composition

Le Comité de déclassement est composé des membres du Directoire, des Directeurs des Risques Centraux, des Risques Marchés et du Directeur du Contrôle de Gestion. La ligne commerciale et les entités opérationnelles concernées sont invitées en fonction de l'ordre du jour.

Attributions

Le Comité de déclassement a pour mission de valider les propositions de déclassement, de décider du passage au contentieux des dossiers de crédits en anomalie et de valider les statuts de souffrance et les provisions à constituer.

Activité en 2018

Le Comité de déclassement se réunit au moins une fois par mois et en tout état de cause, après le Comité anticipation et suivi des risques. En 2018, le Comité de déclassement s'est tenu douze fois.

2.10.2.16 Le Comité de pilotage des risques

Composition

Le Comité de pilotage des risques est composé des membres du Directoire, des Directeurs généraux adjoints Réseau, Corporate Banking et Marketing, Finances Groupe, Technologie et Services Clients, Risques et Contrôles Permanents Groupe, des principaux Directeurs risques, du Directeur Corporate Banking, du Directeur du Recouvrement et du Directeur Juridique.

Attributions

Le Comité de pilotage des risques a pour mission le suivi de l'évolution des indicateurs de risques, le suivi des actions correctives décidées et l'examen des résultats des contrôles et des analyses en matière de surveillance des risques.

Activité en 2018

Le Comité de pilotage des risques se réunit au moins trimestriellement. En 2018, le Comité de pilotage des risques s'est tenu quatre fois.

2.10.2.17 Le Comité juridique

Composition

Le Comité juridique est composé des membres du Directoire, du Directeur général adjoint Risques et Contrôles Permanents Groupe, du Directeur général adjoint Ressources Humaines et Immobilier, du Directeur général adjoint Finances Groupe ou du Directeur du Contrôle de Gestion, du Directeur de la Conformité Groupe, du Directeur du Contrôle Permanent, du Secrétaire Général Groupe, du Directeur Juridique, du responsable de la Direction Juridique et du responsable Relations Sociales.

Attributions

Le Comité juridique passe en revue les dossiers sélectionnés en fonction des critères de montants et/ou de dossiers à risques et prend des décisions concernant le provisionnement desdits dossiers.

Activité en 2018

Le Comité juridique se réunit au moins une fois par trimestre. En 2018, le Comité juridique s'est tenu quatre fois.

2.10.2.18 Le Comité contentieux

Composition

Le Comité contentieux est composé des membres du Directoire, de la ligne commerciale, de la ligne risques, du Directeur Juridique et des responsables des départements contentieux. Les entités opérationnelles sont invitées en fonction de l'ordre du jour.



Attributions

Le Comité contentieux a pour mission de procéder au suivi global du portefeuille dans le temps et de décider d'orientations en matière de recouvrement contentieux.

Activité en 2018

Le Comité contentieux se réunit au moins une fois par mois.

2.10.2.19 Le Comité de contrôle interne

Composition

Le Comité de contrôle interne est composé de membres du Directoire, du Directeur général adjoint Risques et Contrôles Permanents Groupe, du Directeur du Contrôle Permanent, du Directeur de l'Audit Interne et du Directeur de la Conformité Groupe.

Attributions

Le Comité de contrôle interne assure le suivi des dispositifs de contrôle interne et la coordination des fonctions de contrôle (risques, conformité, contrôle périodique).

Activité en 2018

Le Comité de contrôle interne se réunit, *a minima*, une fois par trimestre. En 2018, le Comité de contrôle interne s'est tenu quatre fois.

2.10.2.20 Le Comité de management de la conformité

Composition

Le Comité de management de la conformité est composé des membres du Directoire, du Directeur général adjoint Réseau ou son Adjoint, du Directeur général adjoint Technologie et Services Clients, du Directeur général adjoint Corporate Banking et Marketing, du Directeur général adjoint Risques et Contrôles Permanents Groupe, des Directeurs des Risques Marchés, du Directeur du Contrôle Permanent et des Risques Opérationnels, du Directeur de l'Audit Interne, du Directeur de Arreda, du Directeur de la Conformité, du Superviseur Conformité, du responsable de la conformité aux avis du Conseil Supérieur des Oulémas et du Directeur Juridique.

La Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A. assiste au Comité de management de la conformité sur une fréquence de deux fois par an.

Attributions

Le Comité de management de la conformité a pour mission le suivi de la mise en œuvre du programme de contrôle de la conformité et son fonctionnement dans tous les domaines, y compris la Sécurité Financière et les sanctions internationales, la protection de la clientèle et le respect du code de déontologie, ainsi que la prévention de la fraude. Il valide également la déclinaison des directives du Groupe Crédit Agricole S.A. relatives à la conformité et assure le suivi des évolutions réglementaires et la mise en œuvre des dispositions légales et réglementaires.

Activité en 2018

Le Comité de management de la conformité se réunit au moins une fois par trimestre. En 2018, le Comité de management de la conformité s'est tenu quatre fois.

2.10.2.21 Le Comité NAP (nouvelles activités nouveaux produits)

Composition

Le Comité NAP est composé des membres du Directoire, du Directeur général adjoint Réseau ou son Adjoint, du Directeur général adjoint Corporate Banking et Marketing, du Directeur Marketing et Marchés, du Directeur Contrôle Permanent et Risques Opérationnels, du Directeur de la Conformité Groupe, du Directeur Juridique et du Directeur du Contrôle Central des Risques, du Directeur de la Comptabilité Groupe, du Directeur Gestion Financière, du CISO et du pilote métier du produit, de l'activité ou du process à valider. Le Responsable de la Conformité aux avis du Conseil Supérieur des Oulémas est invité selon l'ordre du jour.



Attributions

Le Comité NAP a pour mission de s'assurer que les risques liés (i) au lancement des nouvelles activités et des nouveaux produits ou (ii) à la transformation significative de produits existants ou de process sont bien maîtrisés avant d'autoriser leur mise en marché.

Activité en 2018

Le Comité NAP se réunit chaque fois que nécessaire. En 2018, le Comité NAP s'est tenu onze fois.

2.10.2.22 Le Comité fraudes

Composition

Le Comité fraudes est composé des membres du Directoire, du Directeur général adjoint Ressources Humaines et Immobilier, du Directeur général adjoint Réseau ou son Adjoint, du Directeur général adjoint Risques et Contrôles Permanents Groupe ou du Directeur Contrôle Permanent et Risques opérationnels, du Directeur de l'Audit Interne, du Directeur de la Conformité Groupe, du Responsable Unité de Prévention de la Fraude, du Secrétaire Général Groupe et du Directeur Juridique.

Attributions

Le Comité fraudes a pour mission le pilotage et l'animation du dispositif de prévention de la fraude et corruption et traite les affaires de fraude externe.

Activité en 2018

Le Comité fraudes se réunit aussi souvent qu'il le juge nécessaire, mais au moins une fois par semestre. En 2018, le Comité fraudes s'est tenu sept fois.

2.10.2.23 Le Comité ressources humaines restreint

Composition

Le Comité RH restreint est composé des membres du Directoire, du Directeur général adjoint Ressources Humaines et de l'Immobilier, du Directeur général adjoint auquel le(s) collaborateurs est(sont) hiérarchiquement rattaché(s), du Directeur général adjoint Risques et Contrôles Permanents Groupe, du Directeur de l'Audit Interne, du Directeur de la Conformité Groupe, du Secrétaire Général Groupe et du Responsable des Relations Sociales.

Attributions

Le Comité RH restreint a pour mission le traitement des affaires de fraude interne ou mixte impliquant un collaborateur de la Banque et le traitement des manquements caractérisés au règlement intérieur de la Banque et aux règles éthiques édictées dans la charte et le code éthiques de la Banque.

Activité en 2018

Le Comité RH restreint se réunit dès la constatation d'une infraction entrant dans le périmètre de ses missions.

2.10.2.24 Le Comité sécurité

Composition

Le Comité sécurité est composé des membres du Directoire, du Directeur général adjoint Technologie et Services Clients, du Directeur général adjoint Ressources Humaines et Immobilier, du Directeur général adjoint Risques et Contrôles Permanents Groupe, du Directeur des Systèmes d'Information Groupe, du Directeur de l'Immobilier, du Directeur de la Conformité Groupe, du Directeur Contrôle Permanent, du Directeur de la Production et des Services Informatiques, du Chief Information Security Officer (CISO), du pilote des risques des systèmes d'information (pour les comités traitant du PCA) et du responsable de la sécurité des biens et des personnes.

Attributions

Le Comité sécurité a pour mission le traitement des sujets relatifs à l'organisation, la gouvernance, les politiques de sécurité de l'information et les plans d'actions de la banque dans le domaine de la



sécurité des systèmes d'information, de sécurité des personnes et des biens ou dans le volet du plan de continuité des activités (PCA).

Activité en 2018

Le Comité sécurité se réunit au moins une fois par trimestre. En 2018, le Comité sécurité s'est tenu quatre fois.

2.10.2.25 Le Comité ressources humaines

Composition

Le Comité ressources humaines est composé du Président du Directoire, du Directeur général adjoint Ressources Humaines et Immobilier, du Directeur général adjoint Réseau, du Directeur général adjoint Corporate Banking et Marketing, du Directeur général adjoint Finances Groupe, du Directeur général adjoint Technologie et Services Clients et du Directeur général adjoint Risques et Contrôles Permanents Groupe.

Attributions

Le Comité ressources humaines examine les mouvements et nominations des cadres supérieurs, les politiques des Ressources Humaines de la Banque et identifie les collaborateurs à fort potentiel (plan d'accompagnement, formation, mobilité).

Activité en 2018

Le Comité ressources humaines se réunit au moins six fois par an. En 2018, le Comité ressources humaines s'est tenu dix fois.

2.10.2.26 Le Comité ALM

Composition

Le Comité ALM est composé des membres du Directoire, du Directeur général adjoint Risques et Contrôles Permanents Groupe et des principaux Directeurs opérationnels et financiers.

Attributions

Le Comité ALM organise et supervise la fonction actif-passif de la Banque et a pour mission la gestion du risque de liquidité, la gestion du risque de change globale et les orientations de la politique globale de gestion financière : orientations commerciales, la croissance du bilan, etc.

Activité en 2018

Le Comité ALM se réunit au moins une fois par trimestre. En 2018, le Comité ALM s'est tenu quatre fois.

2.10.2.27 Le Comité financier

Composition

Le Comité financier est composé des membres du Directoire, du Directeur général adjoint Finances Groupe, du Directeur général adjoint des Risques et Contrôles Permanents Groupe, du Directeur général adjoint Ressources Humaines et Immobilier, du Directeur général adjoint Technologie et Services Clients, du Directeur général adjoint Réseau et/ou son adjoint, du Directeur général adjoint Corporate Banking et Marketing, du Directeur Corporate Banking, du Directeur Marketing et Marchés, du Directeur de la Gestion Financière, du Directeur du Contrôle de Gestion Groupe et du Directeur Développement des centres d'affaires. Le Directeur de la Comptabilité Groupe, le Directeur de l'Animation Commerciale et le Directeur de Arreda sont invités en fonction de l'ordre du jour.

Attributions

Le Comité financier examine tous les sujets d'intérêt financier pour la Banque.

Activité en 2018

Le Comité financier se réunit au moins une fois par trimestre. En 2018, le Comité financier s'est tenu trois fois.



2.10.2.28 Le Comité de décision KYC

Le Comité de décision KYC a été instauré en 2018.

Composition

Le Comité de décision KYC comprend à titre de membres permanents : un membre du Directoire, le Directeur de la Conformité Groupe, le Directeur Juridique et le Directeur des Risques. L'entité en charge de la gestion des tiers à remédier assiste également à la réunion.

Attributions

Le Comité de décision KYC a pour attribution de décider, à la suite de l'analyse menée, de rompre ou de maintenir une relation d'affaires en l'absence de certaines données d'identification ou de documents justificatifs.

Activité en 2018

Le Comité de décision KYC est organisé chaque fois que nécessaire à l'initiative de l'entité en charge de la gestion des tiers à remédier. En 2018, le Comité de décision KYC s'est tenu une fois.

2.10.3 Cercles managériaux

Dans le cadre de l'amélioration du rôle et l'implication plus forte du management dans l'accroissement quotidien des performances du Crédit du Maroc, le Directoire a instauré, en 2016, les cercles managériaux suivants : le Carrefour Coordination Mensuel, le Cercle 1 et le Cercle 2. Les critères d'appartenance à ces cercles managériaux sont désormais clairement définis dans la note d'organisation y afférente diffusée en 2018.

Ces cercles managériaux ont pour but commun :

- de décliner la stratégie par les différents niveaux de la ligne managériale ;
- de créer un esprit de corps entre managers ;
- de s'informer de la stratégie, sa déclinaison, l'avancement du projet CAP 2020 et des grands projets ainsi que des résultats commerciaux et financiers de la Banque ;
- de développer les compétences professionnelles et le savoir-faire par l'échange d'expériences ;
- de relayer les différentes décisions du Directoire, du Comité de Direction générale et/ou les sujets d'actualité ;
- d'améliorer la communication et les relations entre les services et hiérarchies ;
- de faire remonter toutes informations susceptibles d'avoir un impact sur le fonctionnement de la Banque ;
- de s'assurer que les décisions actées sont valablement appliquées et exécutées ;
- d'accroître l'adhésion des collaborateurs de la Banque et leur degré d'engagement.

La dernière réunion sur l'année 2018 du Cercle 1 a porté sur la présentation de la charte éthique du Crédit Agricole S.A. et sa déclinaison au niveau du Crédit du Maroc. En suite de cette réunion, un kit de communication a été adressé aux membres du Cercle 1 pour accompagner les réunions de démultiplication auprès de leurs équipes.

3. RÉMUNÉRATION ET AUTRES AVANTAGES

3.1 Rémunération et autres avantages des membres du Conseil

3.1.1 Politique de rémunération des membres du Conseil

Conformément aux dispositions de l'article 15.9 des statuts de la Banque, l'Assemblée générale peut allouer aux membres du Conseil de Surveillance une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux frais généraux de la Banque. Le Conseil de Surveillance répartit librement cette rémunération entre ses membres.

L'enveloppe annuelle 2018 des jetons de présence a été fixée par l'Assemblée générale des actionnaires du 27 mars 2018 à un montant brut de 3.150.000 dirhams.



Aux termes de l'article 5.1 du règlement intérieur du Conseil de Surveillance, le montant individuel des jetons de présence est fixé par le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération. Le montant des jetons de présence comprend une partie fixe quelle que soit la présence et une partie variable, prépondérante, déterminée en fonction de la participation effective, quelle qu'en soit la modalité, aux séances. La participation effective aux comités spécialisés donne droit à un jeton supplémentaire qui peut être d'un montant différent selon les comités. Les membres des comités reçoivent ce jeton supplémentaire pour chacune de leur participation à un Comité.

Quatre membres du Conseil de Surveillance renoncent à la perception de leurs jetons de présence au profit de la Fondation Crédit du Maroc.

Aucune autre rémunération n'est versée aux membres du Conseil de Surveillance, à l'exclusion du Président du Conseil de Surveillance au titre de son mandat de Président.

3.1.2 Jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance

Catégorie	31/12/2018			31/12/2017		
	Montant brut	Impôt retenue à la source	Montant net versé	Montant brut	Impôt retenue à la source	Montant net versé
Personnes physiques résidentes au Maroc	785.128,21	235.538,46	549.589,75	897.222,22	269.166,66	628.055,56
Personnes physiques ou morales non résidentes au Maroc	604.273,50	90.641,03	513.632,47	938.580,25	140.787,03	797.793,22
Total (MAD)	1.389.401,71	326.179,49	1.063.222,22	1.835.802,47	409.953,69	1.425.848,78

3.2 Rémunération et autres avantages des membres du Directoire

Le Crédit du Maroc a mis en place une structure de rémunération basée sur une partie fixe et une partie variable.

La rémunération variable est fondée sur l'atteinte d'objectifs individuels et collectifs définis sur le périmètre de responsabilité des membres du Directoire.

Il y a lieu de distinguer deux types d'objectifs, des objectifs économiques et non économiques. Les critères économiques sont mesurés à la fois sur les objectifs du Groupe et du Crédit du Maroc. Les objectifs Groupe sont définis par la Direction générale du Groupe Crédit Agricole. Les critères non économiques ont pour objectif de mesurer la performance managériale des membres du Directoire, en appréciant leur capacité à impacter le développement de la Banque. Ce système de rémunération repose sur des taux de rémunération variable exprimés en pourcentage de la rémunération fixe, ajustés de la performance évaluée.

4. MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Très attaché à la participation de ses Actionnaires, Crédit du Maroc ne subordonne pas la participation ou la représentation aux Assemblées à un nombre minimum d'actions. Chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions dans toutes les Assemblées générales. Les modalités relatives à la participation des Actionnaires aux Assemblées générales figurent dans le guide de l'actionnaire disponible sur le site internet de la Banque.

Section 2 – PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

L'organisation du contrôle interne du groupe Crédit du Maroc est basée sur une architecture en phase avec les exigences légales et réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité



de Bâle.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis, au sein du groupe Crédit du Maroc, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens du respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- l'application des instructions et les orientations fixées par le Directoire ;
- la performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe Crédit du Maroc, ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- la connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- la conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- la prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- l'exactitude, l'exhaustivité des enregistrements comptables et l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Le dispositif de contrôle interne s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités, ainsi qu'à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée. Ce principe, appliqué par le groupe Crédit du Maroc, permet de décliner le dispositif de contrôle interne sur l'ensemble des entités. Le dispositif mis en œuvre par Crédit du Maroc, est ainsi déployé d'une façon adaptée aux différents métiers et aux différents risques, à chacun des niveaux du groupe Crédit du Maroc afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

Les moyens, outils et reportings mis en œuvre permettent une information régulière, notamment au Conseil de Surveillance, au Comité des Risques, au Directoire et au management, sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctives, etc.).

Trois fonctions concourent au pilotage du contrôle interne du groupe Crédit du Maroc. Cette organisation est mise en œuvre au Crédit du Maroc en application de la circulaire de Bank Al-Maghrib n° 4/W/2014 du 30 octobre 2014 se rapportant au contrôle interne au sein des établissements de crédits et assimilés, et de la réglementation française sur le contrôle interne (arrêté du 3 novembre 2014). Ces trois fonctions sont les risques et contrôle permanent, le contrôle de la conformité et le contrôle périodique.

Dans cette organisation, le responsable du contrôle interne est le dirigeant exécutif lui-même soit, au Crédit du Maroc, le Président du Directoire. Le Comité de Contrôle Interne, à caractère décisionnel et décisions exécutoires, présidé par le Président du Directoire, à périodicité trimestrielle, réunissant les trois lignes de contrôle, est le lieu d'expression du Contrôle Interne. Le pilotage opérationnel du système de contrôle interne ne relève plus d'une personne unique mais du Responsable des Risques et du Contrôle Permanent (RCPR), du Responsable de la Conformité et du Responsable du Contrôle Périodique (Audit-Inspection).

Le dispositif de contrôle interne du Crédit du Maroc s'applique sur le périmètre consolidé du groupe Crédit du Maroc y compris ses filiales. La coordination entre le Crédit du Maroc et ses filiales s'effectue par le rattachement hiérarchique des filiales à un membre du Directoire ou à un Directeur général adjoint, via le Comité de Contrôle Interne, et les reportings en vigueur.

La coordination des différents acteurs du contrôle interne est effectuée notamment pour la préparation du Comité de Contrôle Interne présidé par le Président du Directoire et celle des Comités d'Audit et des Risques. Les alertes et le suivi des décisions sont partagés entre les fonctions



Risques et Contrôles Permanents, Conformité et Contrôle Périodique, également participantes à plusieurs comités de gestion intervenant dans le domaine du contrôle interne : Comité Sécurités, Comité Nouvelles Activités / Nouveaux Produits (NAP).

Sur l'exercice 2018, la coordination entre les trois lignes de contrôle risques et contrôles permanents, conformité et contrôle périodique a été renforcée par l'instauration de réunions hebdomadaires avec le Président du Directoire et de réunions mensuelles entre les trois fonctions.

Compte tenu du système de contrôle interne s'appuyant sur trois piliers, le manuel de contrôle interne unique a été remplacé par un corps procédural et des circulaires opérationnelles propres à chaque ligne de contrôle, responsable de la rédaction, de la diffusion et de la mise à jour.

Au niveau opérationnel, chaque opération est encadrée par des procédures intégrant les différents niveaux de contrôle.

Pour le contrôle périodique, les guides d'audit, notamment agence, sont revus au fil de l'eau en fonction des nouvelles dispositions réglementaires et/ou organisationnelles de la banque.

L'ensemble de ces informations est retranscrit notamment dans le rapport annuel sur le contrôle interne.

Casablanca, le 15 février 2019.
Le Conseil de Surveillance